



COUNCIL
OF EUROPE

CONSEIL
DE L'EUROPE

Naturopa

centre de
documentation
et
d'information
sur
l'environnement
et la nature



Symbole des activités du Conseil de l'Europe pour l'environnement et la nature.

Naturopa est publié en anglais, en français, en allemand, en italien, en portugais et en espagnol par le Centre de documentation et d'information sur l'environnement et la nature du Conseil de l'Europe, BP 431 R6, F-67006 Strasbourg Cedex.

Editeur responsable: Hayo H. Hoekstra
Conception et rédaction:
Annick Pachod

Photocomposition:
Lithocompo S.A., Liège Belgique
Imprimeur: Massoz S.A.,
Liège (Belgique)

Photogravure: Gam Grafic,
Herstal (Belgique)

Les textes peuvent être reproduits librement, à condition que toutes les références soient mentionnées. Le Centre serait heureux de recevoir un exemplaire témoin, le cas échéant. Tous droits de reproduction des photographies sont expressément réservés.

Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil de l'Europe.

Couverture: Photo W. Lapinski

Illustrations pages 16-17:
1. Photo J.-P. Champroux-Jacana
2. Photo W. Lapinski
3. Photo G. Lacoumette
4. Photo P. Lorne-Jacana
5. Photo F. Winner-Jacana

Naturopa

N° 55 - 1987

Editorial	A. A. Cavaco Silva	3
Le Conseil de l'Europe et l'environnement	M. Oreja	5
Lisbonne 87 - le monde rural	J. Correia da Cunha	7
La gestion intégrée	S. Clinton Davis	10
Evolution de l'agriculture	J. P. A. van den Ban	13
Paysage harmonieux	E. Faure	18
Agriculture et vie sauvage	N. W. Sotherton	20
Le remembrement	J. Priemé	23
L'informatique au service de l'agriculture	A. Hearne et M. Bell	24
Pour un espace rural viable	W. Straub	26
Au Conseil de l'Europe		30

La conférence ministérielle

Une rencontre importante a lieu à Lisbonne, mi-juin, quand le Conseil de l'Europe y tient sa cinquième Conférence ministérielle européenne sur l'environnement. Débutées en 1973 à Vienne, ces rencontres au sommet permettent de faire un bilan, de voir vers l'avant, de créer un cadre pour l'aménagement de notre environnement naturel en Europe.

A la même occasion, sera lancée officiellement par le Conseil de l'Europe, la Campagne européenne pour le monde rural (1987-1988), en coopération avec la Communauté européenne et son Année européenne de l'environnement (1987). Le Centre de documentation et d'information sur l'environnement et la nature y contribue avec un volet « nature » en menant une campagne sur le thème « Agriculture et vie sauvage ».

Etant donné l'importance de l'agriculture et du premier thème de la Conférence ministérielle, ce numéro de Naturopa illustre

cette activité humaine aussi ancienne et honorable qu'indispensable, dans le contexte du mandat du Conseil de l'Europe pour assurer que l'environnement naturel n'en souffre pas — ou le moins possible.

Avec Naturopa 55, une nouvelle dimension est donnée à cette revue: grâce aux autorités portugaises et plus particulièrement à la Liga para a Protecção da Natureza, ainsi qu'aux autorités espagnoles et notamment la Dirección General del Medio Ambiente, Ministerio de Obras Públicas y Urbanismo, cette revue connaît dorénavant, après l'anglais, le français, l'allemand et l'italien, une version portugaise et une version espagnole.

« Agriculture et vie sauvage » sera le thème de Naturopa 56 et formera donc un support majeur à la campagne sur ce thème. ■

H.H.H.

Editorial

Le Portugal a été tout au long des siècles, un des piliers fondamentaux de la construction de l'Europe de nos jours, et plus particulièrement de l'Europe Occidentale qui maintient vives les valeurs de la Liberté et de la Démocratie.

Le Portugal a occupé une place unique dans le processus de rapprochement des pays inconnus, la conquête de positions, les intérêts commerciaux et le mouvement d'évangélisation, ont conduit le Portugal, depuis toujours, à un développement de son littoral basé sur l'activité de ses ports.

Dans le cadre européen, on vit au Portugal, plus que dans tous les autres pays, une double perspective des civilisations méditerranéenne et atlantique.

L'attraction traditionnelle pour les activités maritimes marquée par plusieurs aspects intimement liés comme la découverte de pays inconnus, la conquête de positions, les intérêts commerciaux et le mouvement d'évangélisation, ont conduit le Portugal, depuis toujours, à un développement de son littoral basé sur l'activité de ses ports.

A l'intérieur du territoire s'installèrent des populations qui vivaient des produits de la terre et qui la défendèrent des attaques des peuples voisins.

Sur les montagnes et les vallées furent créées, à travers une civilisation très marquée par les influences romaine et arabe, des structures agraires conservées au cours des temps par l'isolement et le statut seigneurial qui allait contre le progrès. L'organisation de ces structures autarciques a évolué, avec le temps, vers un système municipal et vers une organisation communautaire des populations qui habitaient sur les montagnes et s'occupaient de la garde des troupeaux.

Le mouvement libéral qui a envahi toute l'Europe après la Révolution française, n'a pas changé cette situation. Le Portugal est un pays d'émigrants qui ont cherché le changement à l'extérieur, au Brésil, aux Etats-Unis, dans les anciens territoires portugais en Afrique et, plus récemment, dans les pays de la Communauté européenne.

Le Portugal est, par conséquent, un pays encore tourné vers le passé, qui dispose d'un patrimoine historique et culturel très riche qu'il faut préserver coûte que coûte. L'effort de modernisation qu'il faut mettre

en œuvre dans les zones plus pauvres de l'intérieur ne pourra jamais interférer dans la nécessité de défendre ce patrimoine.

Cette orientation lancée par le Conseil de l'Europe au moment de la définition des objectifs de la Campagne pour les zones rurales est tout à fait en accord avec la position portugaise sur ce sujet.

Le processus de développement doit être mis en œuvre d'une façon très spécifique, selon les zones visées. L'Europe est un continent riche par la diversité des peuples et des paysages qui la constituent. Les niveaux de progrès déjà atteints sont aussi très différents et l'adoption de solutions adéquates à chaque situation concrète s'impose.



L'amélioration des conditions de vie des populations des zones agricoles ne dépend pas nécessairement de l'accroissement de la production. Les institutions communautaires se manifestent contre la constitution d'excédents dans la production agricole compte tenu des intérêts très divers des différents pays.

Cette orientation du Conseil de l'Europe est donc parfaitement adéquate.

Et en premier lieu, elle s'impose à travers l'application des règles de solidarité et par une relation équilibrée entre les pays et les régions de l'Europe démocratique.

Le Conseil de l'Europe a été créé pour organiser la coopération entre les Etats membres. Mais sa philosophie et ses interventions ne visent pas seulement les gouvernements, les parlements et autres institutions officielles. Elles gardent les intérêts et défendent les droits des citoyens et, parmi ceux-ci, le Conseil de l'Europe attribue une attention très particulière aux classes sociales les plus défavorisées. Les populations rurales, non organisées dans de grands espaces, sont les gardiennes d'un patrimoine naturel qui est convoité et altéré par plusieurs intérêts mais elles appartiennent sans aucun doute à l'ensemble des classes.

Les paysans, qui sont responsables à l'origine du processus de production des biens essentiels, sont soumis dans leur milieu de vie et de travail à l'impact négatif de beaucoup d'autres activités, telles le phénomène d'urbanisation, l'implantation d'industries ou d'unités génératrices d'énergie, l'expansion des activités liées au tourisme, le développement des voies de communication, en particulier des réseaux autoroutiers, la dégradation progressive des paysages et d'autres ressources naturelles — sols, eaux et forêts.

Toutes ces activités ont un impact négatif sur l'espace considéré comme rural. Cet espace est une réserve importante de ressources et aussi une zone de refuge pour les populations en cas de guerre ou de révolution.

C'est pour toutes ces raisons que les zones rurales exigent, de la part de nous tous, responsables de l'administration des biens publics dans chacun des pays membres du Conseil de l'Europe, une attention accrue et un engagement sans limites pour la défense et la promotion des ces populations. ■

Aníbal António Cavaco Silva
Premier Ministre du Gouvernement du Portugal

Vivons nos campagnes



Le Conseil de l'Europe et l'environnement

Marcelino Oreja

La constitution d'un réseau européen de réserves biogénétiques, l'octroi du diplôme européen à des sites d'importance européenne du point de vue de la faune, de la flore et du paysage, qui sont particulièrement bien protégés, sont d'autres exemples de résultats marquants de l'action du Conseil de l'Europe.

Les Ministres de l'Environnement des «21» tiendront leur cinquième Conférence à Lisbonne du 11 au 13 juin 1987. Bien que consacrée principalement à la conservation et à la gestion du patrimoine naturel des zones rurales, la Conférence abordera également des questions de caractère plus général, à savoir les problèmes que pose une nouvelle stratégie européenne de la conservation de la nature.

Cette Conférence a lieu à un moment particulièrement délicat. D'une part, à la suite des désastres écologiques qui se sont produits récemment en Europe occidentale et dans d'autres pays, on assiste à une nouvelle prise de conscience de l'opinion publique européenne au sujet de la protection de l'environnement. D'autre part, pour le Conseil de l'Europe, l'année 1987 marque la première année d'application du 3^e Plan à moyen terme qui guidera son action au cours des cinq prochaines années. Ce Plan implique de nouvelles orientations des travaux du Conseil de l'Europe en cette matière.

Jusqu'à présent, les activités du Conseil de l'Europe se sont concentrées sur la protection de la nature. La ratification par 17 Etats (et l'adhésion de la Communauté européenne) de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, constitue le succès le plus éclatant de cette politique qui ne se limite pas aux Etats membres du Conseil de l'Europe.

Ces résultats auraient été encore plus éclatants si le projet de Convention européenne pour la protection des cours d'eau internationaux contre la pollution avait été ouvert à la signature des Etats membres. Ce projet est depuis des années en discussion devant le Comité des Ministres. Il faut espérer que les graves accidents de ces derniers mois auront un effet salutaire sur les gouvernements et que ceux-ci se mettront rapidement d'accord pour adopter et ouvrir à la signature ce très important instrument juridique.

Tout en reconnaissant qu'il est important de poursuivre la politique de saine gestion de l'ensemble de l'environnement naturel, le Comité des Ministres a reconnu en adoptant le 3^e Plan à moyen terme, qu'il ne faut pas «exclure» d'autres initiatives et le Conseil de l'Europe devrait, en tant que tel, s'occuper de problèmes de gestion de l'environnement, ainsi que des solutions, notamment législatives, à leur donner. Ceci, dans la mesure où la continuité de l'espace géographique que forment les 21 Etats membres, ainsi que la similitude de leurs systèmes juridiques et de leur degré de développement économique le requièrent. Une telle action s'intègre en effet dans l'approche propre au Conseil de l'Europe, qui est celle de la qualité de la vie. Enfin, dans ce contexte, il convient de souligner l'intérêt qu'il y a à développer l'analyse de l'évolution du droit à l'environnement.

Cette nouvelle orientation des travaux est extrêmement importante: il ne s'agit plus uniquement d'agir en vue de la conserva-

tion de la nature et des milieux naturels, mais aussi de s'engager résolument dans la protection et la gestion de l'environnement.

De cette nouvelle direction de la mission du Conseil de l'Europe découlent une nouvelle responsabilité et un véritable défi: tout en évitant les doubles emplois avec les autres organisations internationales déjà actives dans ce domaine, trouver un espace dans lequel le Conseil de l'Europe puisse faire œuvre utile et contribuer à la sauvegarde de l'environnement de l'Europe.

Personnellement, je pense que trois grands secteurs d'activité s'ouvrent à notre organisation.

Il s'agira, tout d'abord, de voir dans quelle mesure l'on pourra mettre sur pied en Europe un cadre juridique comprenant un ensemble de principes et d'instruments, pour réaliser un véritable droit à l'environnement sain.

En deuxième lieu, devra s'instaurer une coopération efficace avec les autres organisations internationales, afin de préserver notre environnement contre les pollutions et gérer de façon rationnelle nos ressources naturelles. Ici, je suis convaincu que le Conseil de l'Europe pourra jouer un rôle utile de «pont» entre les Etats membres de la Communauté et les autres Etats européens.

Il faudrait, enfin, étudier les problèmes de la répartition des dommages subis par l'environnement sous la triple optique de la prévention, de la compensation et de la remise en état.

Les prochains mois seront décisifs pour le développement de l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'environnement. Il faudra tout à la fois concevoir un programme d'action pour la gestion et la protection de l'environnement complémentaire des programmes des autres organisations internationales et, une fois approuvé par le Comité des Ministres, réaliser ce programme en concevant des solutions nouvelles et courageuses.

Une réflexion en profondeur va donc s'instaurer au sein de notre organisation sur cette question. Je forme le vœu que les Ministres de l'environnement, lors de leur Conférence de Lisbonne, y apportent leur contribution en présentant des idées et en apportant leur appui.

Notre but commun est de faire en sorte que l'homme vive mieux en Europe dans un environnement humain et naturel sain et agréable qui permette d'assurer aux générations présentes comme aux générations futures les meilleures conditions de vie. ■

Marcelino Oreja
Secrétaire Général
Conseil de l'Europe



(Photo G. Lacourrière)

Lisbonne 87 - le monde rural

José Correia da Cunha

La période choisie pour ces événements suit, directement, les commémorations habituelles de la Journée Mondiale de l'Environnement, le 5 juin. A part Lisbonne, où les principales réunions auront lieu, il y aura aussi une séance solennelle à Santarém dans le cadre de la Foire nationale de l'agriculture, ainsi que des visites d'étude dans la vallée du Tage et dans plusieurs parcs et réserves naturelles.

Face à la convergence claire des préoccupations qui étaient à la base de ces initiatives, on a considéré leur fonctionnement simultané, sans que le caractère spécifique et les objectifs respectifs soient mélangés.

Ce n'est pas par hasard que le Portugal est devenu un important point de départ des initiatives que le Conseil de l'Europe met en œuvre, pendant l'année 1987, dans le domaine de l'environnement, de la conservation de la nature et du patrimoine construit, ainsi que de la revitalisation du monde rural.

Ce droit a été acquis grâce à une participation très intéressée aux quatre Conférences ministérielles européennes sur l'environnement tenues dans des capitales européennes à partir de 1973, et aussi parce que le Portugal remplit toutes les conditions pour le lancement d'une campagne qui a en vue la revitalisation des aires rurales à travers leur encadrement en des schémas corrects de développement régional.

Ainsi, et étant donné l'affinité et la complémentarité des objectifs, la 20^e réunion des Agences nationales du Centre de documentation et d'information sur l'environnement et la nature du Conseil de l'Europe, et la réunion du Conseil européen pour les villages et les petites villes ont aussi lieu à Lisbonne, pendant la même semaine de juin.

En même temps, le Conseil des Communautés européennes a décidé de déclarer 1987 «Année européenne de l'Environnement». Cette décision renforce le fait que les Communautés désirent adopter d'importantes mesures de prévention contre l'exploitation abusive des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement due à une pollution croissante de l'air, de l'eau et des sols.

Dès lors que la plupart des pays de l'Europe occidentale veulent s'engager dans ces actions, 1987 devient une année fondamentale pour la mise en œuvre des politiques environnementales. Dans ce sens, des efforts se combinent, des expériences s'échangent et de nouvelles voies d'espoir sont ouvertes dans ce domaine si important pour l'avenir de l'humanité.

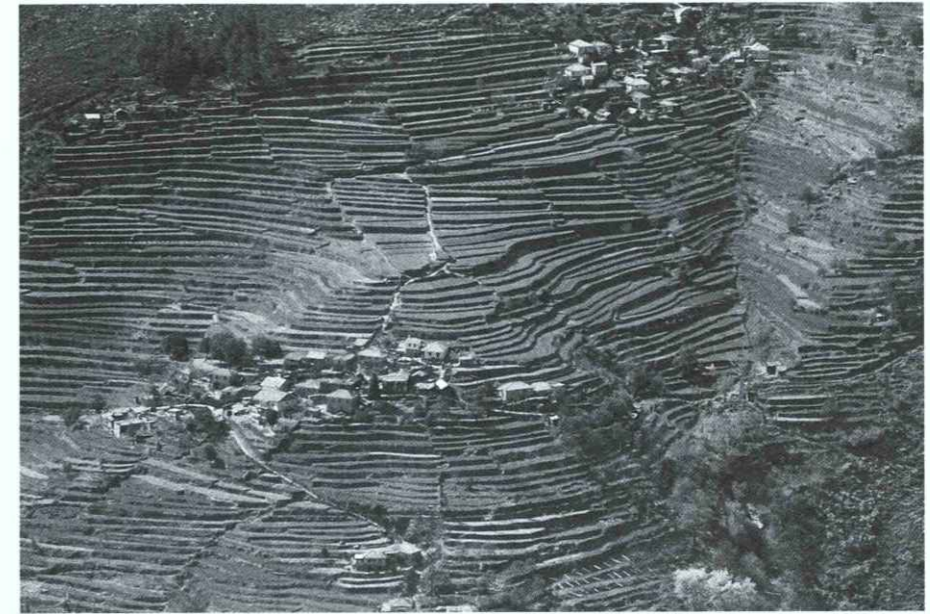
En effet, il s'agit d'une opportunité unique, vers laquelle des initiatives multiples convergent depuis quelque temps. Ainsi, au niveau de l'OCDE, le Comité de l'environnement a eu une réunion ministérielle en juin 1985; vers la fin de cette même année, le Conseil de l'Europe a décidé de lancer la Campagne européenne pour le monde rural; en février 1986, le Parlement européen a adopté une résolution appuyant l'organisation de l'Année européenne de l'Environnement; en avril 1986, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a organisé, en Suisse, une Conférence sur l'agriculture européenne en l'an 2000. Des initiatives se succèdent, visant toutes le même objectif — renforcer les voies du développement, d'une façon équilibrée et solidaire, en s'opposant à la dégradation de l'environnement et de la qualité de la vie. Dans ce contexte, les aires rurales se trouvent, dès lors, parmi les plus sensibles et les plus sacrifiées. En ce moment, les responsables se tournent vers elles, touchés par le degré de dégradation et les pertes irréparables qu'elles ont subi pendant les dernières décennies.

Le Portugal se trouve en première ligne de ce mouvement. Concerné par la construction de son avenir, il met, une fois de plus, son expérience séculaire à la disposition de l'Europe.

5^e Conférence ministérielle européenne sur l'Environnement

L'organisation de cette Conférence a été attribuée au Portugal en 1979, à Berne, lors de la 3^e Conférence de cette série.

Le compromis devait être confirmé cinq ans plus tard, à Athènes, et est devenu une décision définitive, par les Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe.



(Photo Rui Cunha)

Il fallait choisir comme thème de la réunion de Lisbonne un sujet qui pouvait intéresser les ministres responsables des politiques de l'environnement des 21 pays membres de l'Organisation et, qui, par ailleurs, tenait compte des préoccupations manifestées depuis longtemps au sein de plusieurs Comités permanents. Ce souci a été décisif pour accepter la proposition portugaise, délibérément appuyée par le Secrétariat et, dès le début, par un groupe de pays comprenant l'Italie, la France, la Suisse, l'Espagne et la Grèce.

Le thème fondamental concerne la protection et la gestion du patrimoine naturel dans les aires rurales et devra être abordé à travers quatre rapports régionaux préparés sous la responsabilité de la Suède (pays du Nord), la République fédérale d'Allemagne (pays de l'Europe moyenne), l'Italie (littoral méditerranéen) et la Suisse (région de montagne, en particulier arc alpin).

La partie essentielle de ces contributions sera intégrée dans le rapport final, à élaborer sous la responsabilité de la délégation portugaise.

L'autre thème proposé a été l'élaboration d'une nouvelle stratégie européenne de conservation de la nature, visant ainsi l'actualisation des concepts approuvés en 1973, lors de la Conférence de Vienne et considérés aujourd'hui, en grande partie, déjà dépassés.

L'étude de ce sujet, d'une importance fondamentale, a aussi été menée par la délégation portugaise, qui compte sur l'appui direct des représentants de l'Allemagne fédérale, de la Grande-Bretagne et de la Norvège, ainsi que des organes compétents de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN).

Campagne européenne pour le monde rural

Le lancement de cette campagne a été décidé par les organes compétents du Conseil de l'Europe fin 1985.

Cette initiative marque le commencement d'un processus de réflexion, nécessairement complexe et lent, sur la nature des menaces et des défis que le monde rural envisage, à la fin de ce siècle: l'abandon accéléré des aires décadentes du point de vue économique et social, l'urbanisation anarchique de l'espace rural et, sous-jacente, une séparation croissante entre l'Homme et la Nature.

Il s'agit essentiellement d'une sensibilisation de l'opinion publique à la gravité des problèmes, en recherchant les réponses dans le cadre des politiques de protection et d'amélioration de l'environnement, de l'aménagement de l'espace rural et d'un

processus de développement au niveau régional.

Il faut donc repenser les orientations proposées ou les mesures en cours, qui visent la mise en valeur économique de l'espace rural et la promotion de sa population à travers le développement des secteurs de l'agro-alimentaire, du tourisme, des services, de l'artisanat et des technologies nouvelles. Une action concertée dans tous ces domaines impose le lancement d'infrastructures de transports, de communications, d'habitat, d'assainissement de base, d'enseignement et de plusieurs autres services publics.

En ce qui concerne sa programmation, ce processus doit obéir à des préoccupations de conservation du patrimoine naturel architectural et culturel, tout en préservant la qualité de la vie et l'originalité du monde rural.

Les préparations de la Campagne sont en cours et elle sera conduite, au niveau européen, par un Comité pluridisciplinaire comprenant des délégations nationales composées de hauts fonctionnaires et d'experts dans des domaines très différents, tels que la planification et l'aménagement de l'espace rural, le patrimoine naturel et architectural, la condition féminine, les activités et la formation des jeunes, les structures et les finances des pouvoirs locaux et des collectivités rurales, l'agriculture et la sylviculture, la démographie et le tourisme. Le Comité est déjà constitué et sera dirigé, pendant la Campagne 1987/1988, par un président français, M. Edgar Faure, qui compte sur mon appui.

Le lancement officiel et solennel de la Campagne aura lieu pendant la 3^e réunion plénière du Comité international de préparation et se déroulera à Santarém, à la Foire nationale de l'Agriculture, l'après-midi du 12 juin.

Chaque pays, à travers les comités nationaux respectifs, cherchera à adapter les objectifs établis pour la Campagne à ses besoins propres et à ses intérêts spécifiques. Toutefois, on a prévu la présentation et l'étude de projets-pilotes, lesquels pourront prendre un caractère international quand ils concerneront des situations ou des problèmes affectant des régions frontalières.

Ainsi, au-delà de la mobilisation des personnes et des structures, la Campagne pourra être considérée comme un vaste espace de réflexion sur les perspectives qui s'ouvrent, à l'avenir, aux aires rurales les plus anciennes. Cette réflexion s'impose à plusieurs niveaux par l'évolution rapide des relations entre les grands blocs économiques, la technologie et même le système de valeurs qui a orienté, pendant de nombreux siècles, la vie des sociétés rurales.

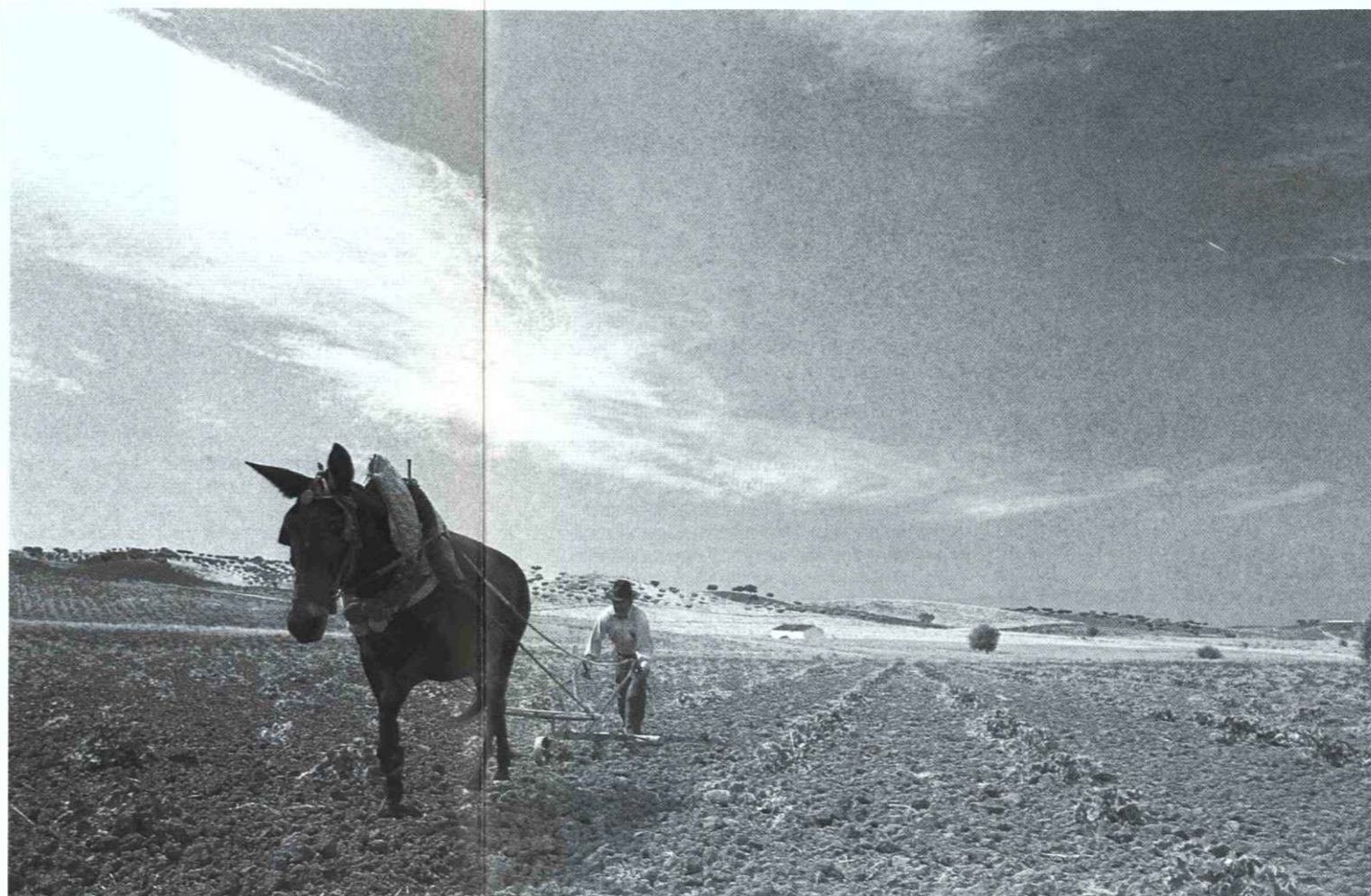


Photo Rui Cunha

Année européenne de l'environnement

Les activités liées à cette commémoration sont menées, au niveau de la Communauté européenne, par un Comité directeur constitué par les responsables des commissions nationales, entre autres, sous la présidence du Commissaire européen pour les affaires de l'environnement, M. Stanley Clinton Davis.

Les actions entreprises par les Etats membres et la Commission au cours de 1987, dans ce domaine, s'adresseront en priorité au public de la Communauté, une partie des activités étant organisée avec la collaboration de pays tiers, notamment les membres de l'Association européenne de libre échange (AELE) et avec celle de plusieurs organisations internationales telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Conseil de l'Europe avec sa campagne européenne pour le monde rural.

Indépendamment des actions bilatérales transfrontalières qu'ils mèneront avec certains Etats membres, les pays de l'AELE participeront directement à certaines actions communautaires, tel le jumelage de sites protégés.

La Communauté s'associera au Conseil de l'Europe pour réaliser certaines actions prévues dans la campagne européenne pour le monde rural. L'aménagement et la protection du patrimoine rural sont deux domaines dans lesquels un appui communautaire pourrait renforcer l'action du Conseil de l'Europe. La Communauté participera également à la Conférence ministérielle de Lisbonne du 11 juin 1987, qui marquera le début de la campagne européenne pour le monde rural.

Réunion des Agences nationales du Centre de documentation et d'information sur l'environnement et la nature

Cette réunion aura lieu également à Lisbonne en 1987 et visera à contribuer aux événements que nous avons déjà mentionnés avec le lancement d'une sous-campagne sur le thème « Agriculture et vie sauvage ». Cette initiative s'intègre dans l'ensemble des activités prévues pour la campagne européenne pour le monde rural et est destinée fondamentalement aux agriculteurs et à la population scolaire des aires rurales.

José Correia da Cunha
Campagne européenne pour le monde rural
Coordinateur national
Rua Rodrigo da Fonseca 74-1^o E
P-1200 Lisbonne

Ainsi, on compte sur la participation très active d'organisations intergouvernementales telles que la FAO, l'UNESCO, l'OCDE, le BIT, la Commission Economique pour l'Europe (Nations Unies), ou non gouvernementales, telles que la Confédération européenne de l'agriculture (CEA), l'Association ruralité, environnement et développement (RED), l'UICN, l'Union internationale des villes et des pouvoirs locaux (IULA), la Confédération européenne des maires ruraux et beaucoup d'autres, ayant ou non le statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe.

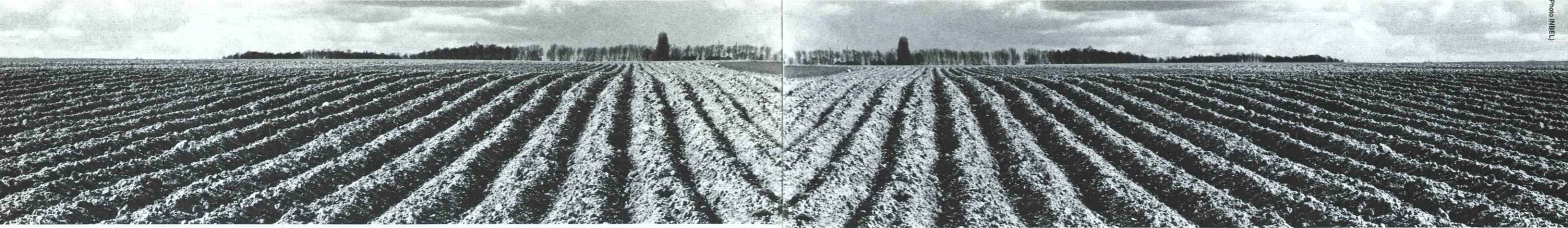
En effet, outre les organisations directement concernées par les activités agricoles, on doit toujours compter sur la participation intéressée de tous ceux qui se dévouent à la promotion du tourisme rural, à la culture dans le sens le plus large, à la promotion de la femme en tant que pilier des sociétés traditionnelles et agent économique par excellence dans les aires rurales, à la création de nouveaux emplois, sans lesquels les jeunes pourront difficilement donner leur adhé-

sion, par leur présence et leur travail, à une Campagne telle que celle-ci.

Sa réussite dépendra, dans une large mesure, de l'engagement des leaders « naturels », tels que les maires, les dirigeants d'associations, les entrepreneurs, les cadres et les professeurs. Ces derniers devront mobiliser la capacité d'étude et de recherche des universités et des instituts spécialisés.

Ayant en vue les solutions aux problèmes multiples qui freinent le développement des aires rurales, on doit analyser des situations concrètes, assez complexes pour les rendre représentatives de ce qui se passe dans certaines régions. Un peu partout, les responsabilités doivent faire face au dilemme de savoir comment on peut éviter la dégradation du patrimoine naturel et culturel soumis aux dégâts, parfois incontrôlables, des porteurs d'un progrès trompeur.

Les études-pilotes, selon leur contenu positif ou négatif, peuvent devenir essentielles à la définition de scénarios équilibrés pour l'avenir de ces régions.



La gestion intégrée

La Conférence des Ministres européens de l'environnement a bien choisi la date de sa cinquième session.

Sur le thème de la protection et de la gestion du patrimoine naturel des zones rurales, elle va se tenir à un moment où apparaissent de nouveaux éléments importants dans la politique de l'environnement, notamment le désir de concilier l'aménagement et la protection de la nature grâce à une gestion intégrée et le remplacement d'une «défensive» par la prévention. La Conférence offre, opportunément, l'occasion de mettre en lumière ces nouvelles orientations, mais aussi de rappeler l'importance de la collaboration européenne dans ce domaine.

Depuis la création de la Communauté européenne il y a 30 ans, l'environnement de vastes zones rurales d'Europe a connu des bouleversements considérables. Le mot «environnement» est employé ici au sens large et il évoque non seulement les effets sur la nature et la vie sauvage d'une pollution apportée par les rivières, la pluie, le vent ou originaire de ces mêmes zones rurales, mais aussi les modifications du paysage rural, l'impact du développement du tourisme et des loisirs, ainsi que l'urbanisation de certaines communes rurales et le déclin d'autres communes affectées par le dépeuplement.

Alors que nous entamons le dernier quart des années 80, un consensus européen paraît se dégager pour estimer qu'il faut contrôler, arrêter ou même inverser certaines tendances de cette transformation dans l'intérêt des zones rurales et de la société tout entière.

Je pense que ce résultat ne peut être obtenu que par une gestion saine de l'environnement, coordonnée et mise en œuvre à l'échelon européen chaque fois qu'il y a lieu.

Les zones rurales subissent les influences complexes et interdépendantes d'une multitude de facteurs sociaux, économiques, technologiques et culturels qui interviennent dans ces zones, mais aussi ailleurs. Si nous voulons établir au niveau européen une bonne politique de gestion de l'environnement garantissant une qualité de vie acceptable dans les régions rurales, il nous

faut tenir compte de tous les éléments qui interviennent dans l'évolution des dites régions.

Une telle politique englobera un large éventail de mesures sectorielles et accordera l'importance voulue aux interactions spatiales responsables de cette évolution. Toutes les mesures liées au développement des zones rurales doivent comprendre un volet consacré à l'environnement. En même temps, ces mesures doivent prendre en considération l'influence exercée sur l'environnement des zones rurales par des situations et des événements extérieurs. En d'autres termes, nous devons adopter une approche intégrée de la gestion de l'environnement.

L'intégration n'est pas le seul mot en matière d'environnement; l'approche à adopter dans ce domaine doit aussi être préventive. Il ne suffit plus de prendre des mesures réagissant à des événements. Ceux qui élaborent la politique de l'environnement prévoient, anticipent les tendances, établissent des normes et empêchent des développements regrettables.

Initiatives communautaires

Afin de montrer l'importance de la coopération entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe, j'aimerais rappeler brièvement les initiatives de la Communauté pour mettre en œuvre une approche préventive intégrée de la gestion écologique des zones rurales, en créant une structure de développement et de protection de l'environnement.

Au niveau de l'engagement politique, les récents amendements au Traité de Rome — l'Acte unique européen — décidés par les chefs de gouvernements de la Communauté, sont tout à fait révélateurs. Il est aussi très significatif que cet acte prévoie explicitement une action de la Communauté en matière d'environnement: «les exigences en matière de protection de l'environnement sont une composante des autres politiques de la Communauté». En ce qui concerne l'aménagement rural, l'Acte prévoit que l'élaboration de l'action communautaire en matière d'environnement tiendra compte «du développement économique et social de la Communauté

Stanley Clinton Davis

dans son ensemble et du développement équilibré de ses régions», ce qui constitue le fondement d'une approche intégrée.

En mars 1985, le Conseil européen avait reconnu que l'évaluation des implications écologiques faisait partie intégrante de l'élaboration des politiques dans tous les domaines, en affirmant que l'environnement était une composante essentielle des politiques économique, industrielle, agricole et sociale mises en œuvre par la Communauté et par ses Etats membres.

Ces engagements politiques sont évidemment essentiels à toute action, mais comment ont-ils été repris dans des documents ultérieurs de la Communauté?

L'intégration de l'aspect écologique dans la plupart des domaines de la politique communautaire est prévue dans le 4^e programme d'action pour l'environnement 1987-1992. Ce document capital pour les cinq prochaines années indique très claire-

ment l'intention d'intégrer les données de l'environnement dans les politiques concernant l'agriculture, l'industrie, la concurrence, les régions, l'énergie, le marché intérieur, les transports, le tourisme, les questions sociales, la protection du consommateur et la coopération en matière de développement. La liste est longue, mais elle montre bien la grande diversité des facteurs qui ont un impact sur l'environnement.

Tous ces aspects ne sauraient être développés davantage ici, mais je voudrais mentionner, outre le 4^e programme précité, le rapport sur l'état de l'environnement de la Communauté, qui sera bientôt publié, et donnera un autre aperçu de l'éventail des problèmes que pose l'intégration de la protection de l'environnement à d'autres politiques.

Le présent numéro de Naturopa étant consacré au monde rural dans la perspective de la 5^e Conférence ministérielle européenne sur l'environnement qui doit se tenir à Lisbonne, j'aimerais évoquer en guise d'illustration deux secteurs de la politique communautaire qui ont une grande importance pour l'évolution de l'espace rural européen et tiendront une place essentielle dans une approche intégrée de la gestion de l'environnement: la politique agricole et la politique de développement régional.

Agriculture

Dans l'Europe moderne industrialisée, l'agriculture doit englober non seulement les fonctions économiques et sociales évidentes, mais aussi la conservation du milieu rural, surtout à un moment où la Communauté est tenue de gérer sa production agricole avec prudence. Les conséquences des techniques d'exploitation intensive inquiètent non seulement les écologistes mais aussi les agriculteurs, dont les moyens d'existence dépendent du sol, de l'eau et de la diversité génétique des espèces végétales et animales.

On peut intégrer l'aspect «environnement» dans la politique agricole de deux manières:

- Par des mesures «passives», concernant par exemple:
- l'emploi contrôlé des pesticides et

engrais chimiques;

- l'établissement de limites à la construction de bâtiments pour l'élevage intensif;
- l'élaboration de plans d'épandage des déchets d'élevage sur les terres agricoles et la création d'installations de traitement ou de stockage de ces déchets;
- l'amélioration des procédures de planification, avec une étude d'impact sur l'environnement, pour tous les grands projets affectant l'utilisation des sols;

— Par des mesures actives visant à promouvoir des techniques d'exploitation qui conservent l'espace rural et protègent certains sites:

- détermination des zones spéciales où la protection de la nature deviendrait partie intégrante des pratiques d'exploitation (utilisation minimale des engrais, abandon des travaux d'assèchement, plantation d'arbres, etc.);
- achat ou location de terrains par les pouvoirs publics pour protéger la nature ou créer des refuges écologiques.

Il est clair que nous avons actuellement les moyens ainsi que la volonté politique, d'intégrer la politique agricole et celle de l'environnement.

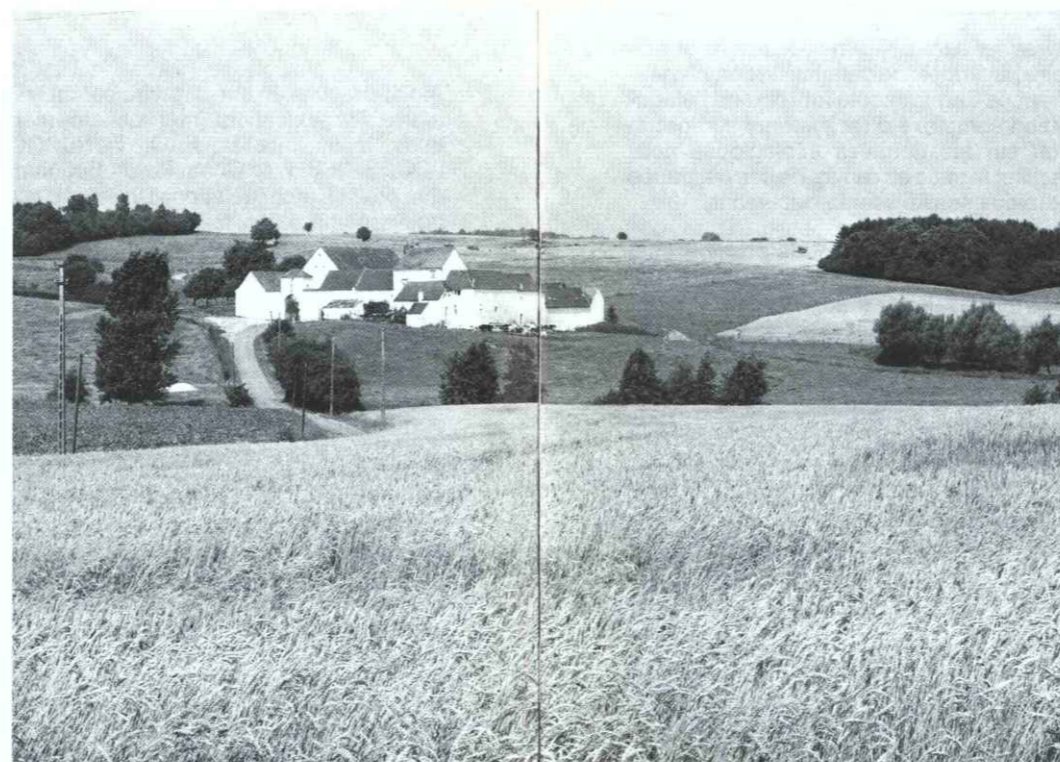
Développement régional

La politique de développement régional offre aussi d'intéressantes possibilités d'intégration avec la politique de l'environnement.

En ce qui concerne la politique de l'environnement proprement dite, le 4^e programme d'action incite à réaliser une série de projets de démonstration visant à montrer comment des mesures écologiques peuvent favoriser l'emploi.

La Commission vient de proposer dans ce domaine des mesures qui concerneront particulièrement les zones rurales.

Un autre effort de gestion de l'environnement qui met l'accent sur la prévention est le programme de projets de démonstration dans le domaine des technologies douces, auquel la Communauté participe à concurrence de 30 % des dépenses. Une série d'études est en cours sur les besoins en formation relative à l'environnement et à l'emploi.





Evolution de l'agriculture

La politique d'aménagement du territoire utilise son principal instrument, le Fonds européen de développement régional (FEDER), pour financer des projets dans des régions économiquement défavorisées de la Communauté et stimuler ainsi la croissance économique. Ces projets comprennent souvent des infrastructures relativement importantes dans des zones intéressantes ou vulnérables sur le plan écologique. La Commission doit veiller notamment à ce que les exigences de l'environnement soient prises en compte dans l'évaluation et l'acceptation de ces projets financés par le FEDER. La Directive de 1987 concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement renforcera considérablement les aspects écologiques de la politique de développement régional.

En outre, la Commission étudie actuellement un projet de règlement du Conseil des Communautés visant à assurer un lien plus étroit entre les objectifs d'aménagement structurel ou de conversion des régions et les buts de la politique communautaire de l'environnement. Les études préliminaires ont déjà commencé.

Le développement et la protection de l'environnement sont donc en train de constituer un domaine unique de gestion. Tout le monde a bien compris qu'un projet de développement qui néglige l'environnement diminue l'attrait que présente une région pour les investisseurs. C'est ainsi que les régions touristiques doivent prendre en compte la protection de l'environnement. Même si le soleil brille toute la journée, aucun touriste n'a envie de s'asseoir sur une plage sale, de respirer un air qui sent mauvais et de se baigner dans une eau polluée en admirant des rangées de tours d'habitation bordant le littoral.

L'initiative de la Conférence ministérielle européenne sur l'environnement tendant à une stratégie européenne de la conservation pour l'an 2000 est importante dans ce contexte. Si ces nouveaux éléments de la politique de l'environnement que j'ai mentionnés — prévention, intégration et collaboration européenne — sont considérés comme les composantes essentielles de la stratégie de conservation, celle-ci pourra servir de cadre de référence à de nouvelles actions.

Sensibilisation du public

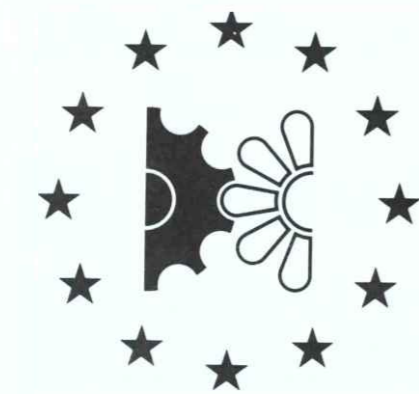
Cependant, il ne suffit pas d'élaborer et de mettre en œuvre ces politiques intégrées. Le grand public doit aussi prendre conscience de leur nécessité, se persuader que

le développement et la conservation vont de pair dans le cadre d'une gestion intégrée de l'environnement. Après tout, ces politiques ne peuvent être mises en œuvre qu'avec le soutien et la participation du public.

Il est très significatif que l'Année européenne de l'environnement de la Communauté et la Campagne pour le monde rural du Conseil de l'Europe soient organisées en même temps. Une bonne coordination de ces deux campagnes de sensibilisation aura une efficacité double pour l'avenir des zones rurales.

Après l'élaboration de politiques et la sensibilisation du public afin qu'il participe aux actions en faveur de l'environnement, il faudra absolument à l'avenir permettre à la population — aux décideurs, aux chercheurs, au grand public — d'accéder à l'information dans ce domaine. L'approche intégrée est peut-être la seule manière réaliste de gérer correctement l'environnement mais, parce qu'elle est complexe, elle pose le problème de la communication au public des diverses données concernant l'état de l'environnement.

Sans se laisser décourager par l'ampleur de la tâche, la Communauté a lancé le programme CORINE (Coordination de l'Information concernant l'Environnement), qui se propose de constituer un système d'information sur l'état de l'environnement.



On ne doit pas s'attendre à des miracles. Il faudra quelques années avant de disposer d'un système complet et rationnel, fournissant des données à l'échelle de la Communauté sur des aspects de l'environnement comme l'érosion et la pollution des sols, les émissions atmosphériques, les dépôts acides, la qualité de l'eau

et les biotopes. Toutefois, les premiers résultats de ce programme — qui en est encore à sa phase expérimentale — sont déjà disponibles.

Je suis particulièrement heureux de pouvoir indiquer que la collaboration avec le Conseil de l'Europe a permis à CORINE d'obtenir des résultats concrets dans deux domaines particulièrement importants pour le milieu rural :

- la création d'une base de données sur les biotopes présentant un intérêt majeur pour la protection de la nature en Europe ;
- la publication en commun de la carte de la végétation naturelle des Etats membres du Conseil de l'Europe, qui comprend évidemment les Etats membres de la Communauté européenne, et son incorporation dans le système CORINE.

Les résultats de cette collaboration entre la Communauté et le Conseil de l'Europe seront exposés au cours de la 5^e Conférence des Ministres responsables de l'environnement à Lisbonne.

Je crois que 1987 pourrait être une date décisive pour l'aménagement de l'espace rural européen. Cette année, la Communauté lance d'importantes mesures visant à intégrer la gestion de l'environnement, les ministres compétents des Etats membres du Conseil de l'Europe encouragent une action dans ce domaine à l'occasion de leur 5^e Conférence, deux campagnes publicitaires tendent à informer le public et à le faire participer à la défense de l'environnement, la Communauté entreprend l'élaboration complexe d'un système d'information sur les données écologiques pour faciliter la mise en œuvre de ces politiques et mieux sensibiliser la population.

Il n'y a jamais eu autant de possibilités à exploiter. Nous devons tout mettre en œuvre pour le faire afin de sauvegarder notre environnement. ■

Stanley Clinton Davis

Commissaire responsable de l'environnement, de la sécurité nucléaire et des transports
Commission des Communautés Européennes
200, rue de la Loi
B-1049 Bruxelles

J.P.A. van den Ban

Depuis la deuxième guerre mondiale, l'agriculture a connu un développement rapide en Europe, surtout là où les structures rurales ont été bouleversées. Les Pays-Bas sont un bon exemple de ce développement.

L'agriculture depuis la deuxième guerre mondiale

On peut distinguer quatre phases de développement.

Pendant les dix années qui ont suivi la guerre, l'essentiel était de réparer les dégâts et de relancer la production alimentaire. Un effort constant a été fait pour augmenter cette production en améliorant les engrais, les insecticides et la lutte contre les maladies et en sélectionnant les variétés. Les agriculteurs et les propriétaires d'exploitations modestes ont été les moins bien partagés par la renaissance économique. Aussi, jusque vers le début des années 1970, beaucoup ont dû chercher un travail dans d'autres secteurs. La taille moyenne des exploitations a augmenté rapidement et grâce à la mécanisation et à une forte hausse de la production par habitant, les agriculteurs ont sensiblement profité de la prospérité. Cette restructuration a été en grande partie facilitée par les projets régionaux de remembrement, d'irrigation et de viabilisation. Le remodelage des terres agricoles a permis aux agriculteurs d'échanger leurs lopins pour rapprocher les champs de leur habitation et faciliter ainsi l'exploitation des machines agricoles. La production a donc augmenté malgré la baisse du nombre des exploitants. Les exportations ont connu un essor, surtout lorsque le marché européen s'est ouvert aux pays de la Communauté en 1962. L'importation croissante d'aliments pour le bétail et le large recours aux engrais et aux pesticides ont contribué à rendre les produits agricoles bon marché.

Le déclin de la croissance économique date des années 1970. Les crises du pétrole ont montré que cette croissance ne pouvait pas continuer indéfiniment et certains effets secondaires de la prospérité ont donné à réfléchir. Les écologistes, qui prenaient de l'importance politique, critiquaient l'agriculture. La modernisation des régions rurales s'est poursuivie, mais le souci d'économie du gouvernement a ralenti le rythme et attiré l'attention vers d'autres objectifs que l'agriculture.

Agriculteurs et horticulteurs se sont mis en grand nombre à se spécialiser afin d'abaisser le coût de production. Les entreprises mixtes ont disparu au profit de spécialités comme la production de lait ou de fruits, la culture des terres arables, l'élevage de la volaille, etc. Dans chaque secteur, la spécialisation s'est poursuivie. Les terres arables ont été consacrées à quelques cultures seulement et les producteurs de fruits n'ont retenu que quelques variétés. De nouvelles grandes exploitations se sont constituées, surtout dans le domaine de l'élevage et de la culture en serres. On laissait les vaches se déplacer librement dans la grange et se rendre aux bacs alimentaires ou aux trayeuses. Alors qu'autrefois un agriculteur pouvait traire 8 vaches, on en trait maintenant 50 à 80.

A partir des années 1980, l'économie a stagné et le chômage est apparu. Pour diminuer les coûts, on a appliqué de nouvelles techniques agricoles et recouru en particulier aux ordinateurs. Dans les serres, c'est l'ordinateur qui fournit aux plantes l'eau et les aliments nutritifs et qui règle la température et la teneur en gaz carbonique. Grâce à lui il est possible de connaître avec un an d'avance les dates de plantation et de récolte et par conséquent on peut régler la quantité et la qualité de la production.

Les mêmes progrès ont bénéficié à la production de lait. La quantité d'aliments dont



Epandage de fumier

(Min. van Landbouw en Visserij - Directie VEB)

une vache a besoin dépend de sa production de lait. Pour avoir les aliments qu'il lui faut, la vache se rend à un distributeur automatique qui reconnaît chaque vache grâce à un émetteur placé dans son collier. Ainsi, l'éleveur peut régler la quantité d'aliments de chaque vache grâce à l'ordinateur qui règle le distributeur automatique et qui révèle la quantité d'aliments consommée quotidiennement par chaque vache.

Cette automatisation impose à l'exploitation des servitudes d'échelle et de disposition. Il faut la place nécessaire pour les serres en carré, les plus efficaces sur le plan énergétique, et une bonne route à proximité est indispensable pour un transport rapide des produits. Pour faciliter la rentabilité, une laiterie doit être entourée d'environ 60 à 80 % d'herbages. Il faut aussi une grange où les vaches puissent circuler et s'alimenter elles-mêmes. Des progrès semblables sont en cours pour l'élevage de la volaille, des poules pondeuses et des porcs qui revêt maintenant une dimension agro-industrielle. Certains agriculteurs peuvent investir pour accroître leur production (par personne, par animal ou par lopin) à un point que les générations antérieures ne pouvaient imaginer.

La spécialisation continue alors que de nombreuses exploitations agricoles ferment ou vont fermer bientôt, faute de pouvoir suivre le rythme de développement.

Le contraste Nord-Sud

Les lignes précédentes font clairement apparaître le développement aux Pays-Bas, mais il n'est pas caractéristique du reste de l'Europe. En général le Nord et le Sud de l'Europe offrent un contraste.

Les situations sont diverses, mais on peut dire que l'agriculture du Nord est surtout orientée vers l'exportation et celle du Sud vers les marchés locaux et régionaux et moins tournée vers la rentabilité.

Le dynamisme du Nord, qui touche les plus petits villages, paraît moins net dans le Sud où, dans certaines régions, les jeunes travaillent comme leurs parents. Certaines petites choses ont changé, mais la tradition l'emporte pour l'essentiel. Au Nord, l'entreprise agricole est moderne, elle a donc un rendement maximum et joue un rôle important dans l'industrie agro-alimentaire.

Malgré cette différence entre le Nord et le Sud, il faut faire en sorte que la production augmente dans toute l'Europe et que l'agriculture se rationalise.

Les problèmes

Le succès des agriculteurs européens ne cesse de soulever des difficultés. L'augmentation de la production ne rencontre pas une demande correspondante en Europe ni ailleurs dans le monde. Elle met l'Europe en conflit avec les Etats-Unis et avec les pays en développement. Les Etats, qu'ils soient européens ou non, ne semblent pas capables de lever cette difficulté.

Là où le nombre de vaches et de poulets est en fort accroissement, le fumier s'accumule au-delà de ce que les sols et la culture peuvent absorber. C'est le cas aux Pays-Bas. L'excès de fumier risque de polluer les eaux

superficielles et souterraines qui fournissent l'eau potable. Les sols, chargés d'éléments polluants, perdent de leur fertilité et les récoltes s'en ressentent. Un troisième problème se pose du fait que les méthodes de production agricoles sont mises en accusation, par exemple le traitement des animaux et notamment des poules pondeuses ou des veaux à l'engraissement, trop mal logés, l'emploi de certains pesticides ou encore le mode de décontamination des sols, jugé nuisible pour l'environnement. On accepte que l'agriculture ou l'horticulture deviennent une monoculture, mais pour l'élevage les esprits critiques estiment qu'il faudrait maintenir la végétation herbacée ou intéressante et que les oiseaux limicoles souffrent trop de l'exploitation intensive des herbages. Cette situation rend inévitable la restructuration de l'agriculture qui devra diminuer sa production et résoudre les problèmes d'environnement.

Les incertitudes

Les choses ne doivent pas demeurer en l'état, mais il est difficile de dire ce qu'il faut faire.

Techniquement, une nouvelle augmentation de la production est possible et les rendements agricoles et horticoles par exploitation peuvent encore beaucoup s'améliorer sans nuire à l'environnement, à condition d'obtenir le même produit avec moins d'engrais et de pesticides. Il est également possible d'améliorer le rendement de l'élevage aussi bien par travailleur que par animal. Le temps n'est pas loin où les robots pourront traire les vaches, et ceci deux fois par jour, ce qui augmentera la production de lait.

La reproduction du bétail, aussi bien que des porcs et de la volaille, peut contribuer à améliorer la production. Comme la production de lait est désormais limitée par le règlement du Marché Commun, les agriculteurs ne doivent garder que les meilleures laitières afin que la production de lait soit meilleur marché.

Malgré tout, la production est encore trop forte dans son ensemble et l'adoption des techniques nouvelles ne fait qu'aggraver la situation. Il importe de réduire la production agricole ou de la confiner dans certaines régions. Le plus efficace est de supprimer l'agriculture là où elle a un haut rendement, mais cette perte de capital aggraverait les coûts de production. La suppression de l'agriculture dans les zones peu productives, au contraire, aurait l'inconvénient de frapper de grandes régions et ne se justifierait pas socialement. Dans ces régions, en effet, les ressources économiques sont souvent très faibles. Quels pourraient être

les revenus en dehors de l'agriculture? La difficulté, c'est que les régions où l'agriculture a cessé ne sont guère intéressantes que pour l'urbanisation et la construction de routes. D'ailleurs, pour réduire la production, c'est une zone beaucoup plus vaste qu'il faudrait interdire à l'agriculture. Les mesures draconiennes indispensables, seul l'Etat pourrait les prendre, mais il ne semble pas que cette solution soit réalisable sous peu.

La culture du blé, à cause de ses excédents, doit être restreinte au profit des pommes de terre et des betteraves. Toutefois, le choix de ces produits crée une surproduction de sucre à laquelle s'ajoute le sucre tiré du maïs et les producteurs européens de sucre en pâtiront comme ailleurs dans le monde; il est probable que l'agriculture va se tourner vers de nouveaux produits dont l'industrie chimique puisse tirer parti, mais cette solution ne peut pas intervenir à court terme. D'autre part, on voit mal dans quelles conditions la sylviculture pourrait devenir rentable.

Il est indispensable que le prix des terres diminue. Les difficultés de l'emploi ralentissent la diminution du nombre des travailleurs agricoles, mais celui des exploitations agricoles va encore décroître de façon considérable bien qu'on voit mal encore comment la restructuration se fera. Bien des choses dépendent de l'aptitude du marché et des Etats européens à conduire l'évolution.

Il est extrêmement difficile de ralentir la production tout en maintenant le revenu des agriculteurs à un niveau acceptable.

Les perspectives

L'avenir dans le secteur agricole est incertain et on ne sait pas comment les problèmes d'environnement vont se poser. Ce qui est sûr, c'est que les citoyens s'intéressent beaucoup dans tous les pays à l'environnement et à la nature. Certes, le soin des restructurations appartient aux Etats, mais il revient aux citoyens d'examiner tous les aspects de l'environnement.

En deuxième lieu, il importe que les agriculteurs et les horticulteurs, même dans les exploitations les plus rentables, comprennent que la préservation de l'environnement sert leurs intérêts. Les pluies acides et l'excès de fumier peuvent nuire à la fertilité des sols et par conséquent à la stabilité de l'agriculture. Certes les agriculteurs et les conservateurs de la nature portent à l'environnement un intérêt qui n'est pas exactement le même, mais cet intérêt peut servir d'ouverture pour la négociation sur les priorités régionales.

En troisième lieu, il faut songer que les prix du bois vont sans doute monter à cause des vides laissés par les coupes dans les principaux pays exportateurs du monde. Ainsi, dans les régions où la terre est bon marché, on pourra remplacer l'agriculture par la sylviculture. Là où ni l'agriculture, ni la sylviculture ne seront rentables ou où l'agriculture, pour des raisons sociales, ne se maintiendra pas, par exemple dans les montagnes, les terres seront en jachère et livrées par conséquent à l'exubérance naturelle de la végétation.

En quatrième lieu, il faut noter que les loisirs d'extérieur vont s'étendre sur les zones agricoles critiques. Cette extension peut avoir de l'importance pour l'économie régionale en cas de difficultés agricoles.

En cinquième et dernier lieu, on constate que notre connaissance des rapports entre les éléments non biotiques comme le sol, le climat et l'eau et les rapports biotiques, c'est-à-dire la flore et la faune, s'est améliorée au point que nous savons recréer un paysage naturel. Par conséquent, la campagne ne sera pas forcément rebutante ou hostile. Nous pouvons la façonner nous-mêmes et il est possible d'orienter la biocénose.

On peut organiser les régions agricoles de façon que l'agriculteur s'adapte aux techniques nouvelles et à la nouvelle mercatique.

J.P.A. van den Ban
Wageningen Agricultural University
Department of Land and Water Use
Nieuwe Kanaal 11
NL-6709 PA Wageningen

Dans les serres, c'est l'ordinateur qui règle tout



(Min. van Landbouw en Visserij - Directie VEB)

*Aucune espèce animale ou végétale
ne doit disparaître à cause des activités des hommes*

(Charte sur les invertébrés, Conseil de l'Europe)



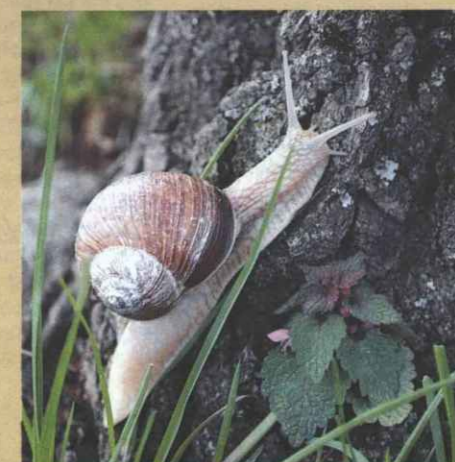
1



2



3



4



5

Edgar Faure

Dans de nombreuses régions de notre Europe, la détérioration des paysages saute aux yeux. Cette dégradation, outre son impact fort négatif sur le plan esthétique, est lourde de menaces pour l'avenir de nos sociétés. Elle met en jeu la santé des hommes, leurs ressources et se révèle très coûteuse. Le recours systématique à des processus artificiels pour remplacer des services divers — tels que l'eau potable et l'air — que la nature avait prévu de nous offrir gratuitement constitue un gaspillage des ressources de la communauté. Les villes étouffent quand les campagnes ne respirent plus et, tôt ou tard, là où les paysages meurent, les hommes et les femmes et leurs enfants ne pourront plus vivre.

Mais, si la détérioration du cadre matériel de la vie quotidienne s'est imposée à nous ces dernières années, une certaine confusion semble exister en ce qui concerne la nature même de ce phénomène, ses causes et par conséquent les moyens nécessaires pour y porter remède. Il serait regrettable, par exemple, que la volonté de vivre dans un cadre dont les éléments forment un ensemble bien équilibré, proportionné et agréable, c'est-à-dire à vivre dans des paysages harmonieux, repose sur une conception statique des paysages.

Contrairement aux clichés instantanés, les paysages réels sont bien vivants. Non seulement ils abritent une activité intense, mais ils constituent aussi un système complexe aux multiples interdépendances et cycles naturels aux rythmes très différents; de ceux associés aux mutations saisonnières à ceux dépendant des changements climatiques de longue durée, de la dynamique des cours d'eau à l'érosion et l'alluvionnement résultant de cette dynamique.

Aux changements qui découlent de ces grands cycles naturels on doit ajouter les mutations qui découlent de l'activité humaine. L'intervention humaine est presque omniprésente et l'on ne trouve dans nos régions guère de paysage qui n'ait jamais été modifié par l'intervention humaine. On ne peut donc distinguer que des paysages plus ou moins naturels ou cultivés. Les paysages sont le fruit séculaire d'une colonisation lente de la nature par l'espèce humaine, une colonisation pendant laquelle les éléments naturels des paysages (l'eau, l'air, le sol, sa faune et sa flore) ont souvent été traités comme biens de consommation courante et inépuisables. En revanche, beaucoup de paysages auxquels nous attribuons une grande valeur aujourd'hui n'auraient jamais existé sans l'activité humaine patiente et persévérante.

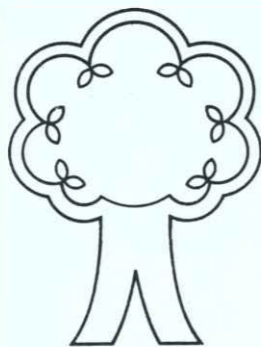
La valeur des paysages

La valeur de ces paysages commence à être reconnue. En effet, nombreux sont les pays qui accordent des subventions à des agriculteurs qui continuent à pratiquer des formes de culture devenues non rentables dans le monde actuel, mais qui, seules, permettent de sauvegarder des paysages traditionnels qui nous sont devenus chers et qui permettent, par leur typologie spécifique, à de nombreuses espèces végétales et animales de survivre. Tel est le cas notamment pour certains prés de montagne ou des prés humides.

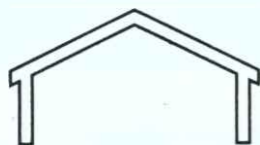
Paysage harmonieux



L'homme



La nature



La maison

Si l'action humaine a toujours marqué les paysages, il faut reconnaître, cependant, que l'ère industrielle transforma rapidement et profondément nos paysages. Avec la croissance de la population, le progrès technique entraîna une augmentation très forte de la circulation, de l'industrie, du tourisme et, par conséquent, de la construction.

Le tourisme est à la fois un danger et une garantie pour nos paysages. La valeur des paysages est, depuis toujours, un des attraits sur lequel est fondé le tourisme. Mais de nombreux sites touristiques, notamment en bordure de côte ou en montagne, sont aujourd'hui détruits par le tourisme de masse. L'aspect positif en est que l'on commence à se rendre compte que le tourisme risque alors de détruire nos propres bases. La sauvegarde ou la remise en valeur des paysages s'avère donc, à terme, rentable sur le plan touristique. Nos régions rurales, enfin, comptent encore de nombreux paysages intacts et peuvent ainsi espérer un développement touristique loin des sentiers battus.

Une urbanisation souvent mal maîtrisée, parfois sauvage, n'a pas su respecter l'ensemble des valeurs naturelles des paysages. L'industrialisation de l'agriculture, avec le remembrement, les monocultures et les pratiques agricoles et forestières intensives, et souvent peu adaptées aux conditions de l'environnement, détruit de fragiles équilibres écologiques. Des politiques d'implantation industrielle ignorant les valeurs paysagères et une gestion technique et économique des entreprises trop orientée vers le profit à court terme ont maintes fois défigurés nos paysages et pollué les éléments qui les constituent, souvent de façon grave, parfois de manière irréversible. Cependant nous devons être conscients que nos villes étoufferont si nous ne permettons plus à nos campagnes de respirer.

L'environnement rural (paysages, patrimoine, traditions) qui — avant l'ère industrielle — conditionnait l'activité humaine plutôt que d'être modulé par elle, a été exposé, au cours de ces dernières décennies,

à des altérations profondes, portant souvent atteinte à la qualité de ses paysages. Pourtant, la multiplication des atteintes à l'environnement rural, pris dans son sens le plus large, a engendré un important mouvement d'opinion visant à promouvoir le développement intégré des régions rurales, en assurant la continuité et la préservation des qualités de ces régions pour les générations à venir.

Vivons nos campagnes

La Campagne européenne pour le Monde rural que le Conseil de l'Europe organise pour 1987 et 1988 sous le mot d'ordre *vivons nos campagnes* s'inscrit dans ce vaste mouvement d'opinion visant à mettre en valeur la ruralité par la réflexion et par l'action. Le Comité international chargé d'organiser et de coordonner cette Campagne, a déjà défini les orientations principales de son travail.

Nous accordons une importance primordiale à la dimension culturelle et humaine de la Campagne. Si on veut un monde rural vivant, et où l'on ait envie de vivre — que ce soit de façon permanente ou, pour les urbains, pour des périodes déterminées — il faut mettre en valeur l'héritage culturel et naturel des campagnes, les modes de vie et les conditions de travail de ses habitants. L'importance de ces valeurs doit être reconnue non seulement par les responsables politiques et par les populations urbaines, mais, avant tout, par les communautés rurales elles-mêmes. Vivre en Europe c'est aussi vivre à la campagne et il faut réunir les conditions pour que ceux qui y habitent et y travaillent puissent être fiers de leur ruralité.

Mais il faut aussi être réaliste. Si la population des grandes et moyennes villes a continué de croître aux dépens des campagnes c'est parce que les gens ne trouvaient pas dans l'univers campagnard, dans ses villages et petites villes, les conditions de vie et de travail qu'ils y cherchaient. Pour donner une nouvelle vie à nos campagnes il faut accroître l'attrait non seulement culturel, mais aussi économique et social des villages et villes dans les régions rurales. Pour cela il est nécessaire de renforcer les efforts en vue de la création d'emplois qualifiés dans ces régions, et d'approfondir la réflexion sur les possibilités de réduire l'écart entre les grandes villes et les régions rurales en ce qui concerne l'accès aux services, publics ou privés. Le rôle des nouvelles technologies dans ces domaines doit être exploité de façon créative et en profondeur.

Enfin, la campagne est une mosaïque de paysages très diversifiés qu'il faut protéger, notamment les paysages et sites qui se distinguent par leur beauté ou leur intérêt culturel ou environnemental. Cette dimension de la Campagne visant à préserver les paysages et l'environnement rural en général, n'est pas, il est important de le souligner, une invitation à interdire tous les projets de développement en milieu rural. Mais il serait utile d'avoir recours de façon systématique, aux études d'impact sur l'environnement des projets de moyenne et grande envergure. Dans le cadre de telles études, ou comme préalable, une évaluation systématique des paysages pourrait être utile. Dans certains Etats membres on commence à élaborer des méthodes à cet effet. Notre Campagne pourra contribuer à la préservation de la variété des paysages de

notre continent en favorisant l'échange entre les responsables européens concernant l'évaluation des paysages et en élaborant, si cela s'avère possible, des critères de base communs, à cet effet.

Il faut également prendre en considération, dans le cadre des procédures d'aménagement du territoire, la possibilité de réparer les erreurs du passé même s'il est bien moins coûteux d'éviter les erreurs elles-mêmes. Nous savons notamment qu'il faut planter 3.000 arbustes avec une couronne de feuillage de 1 m³ pour remplacer un seul arbre d'un certain âge possédant une couronne de 3.000 m³.

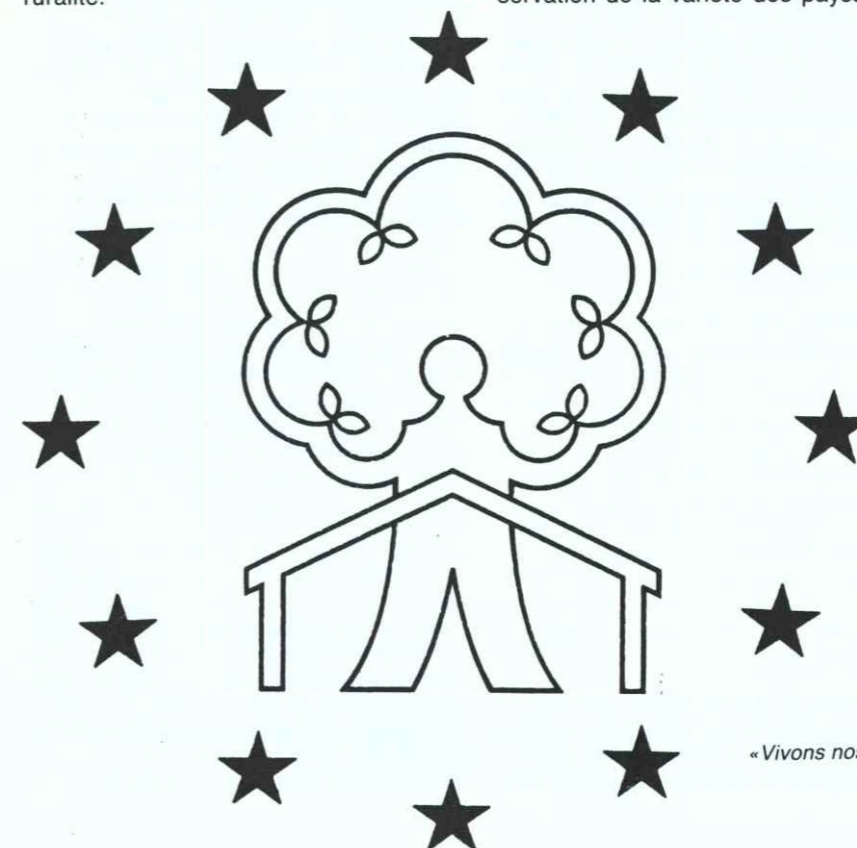
Agir avant qu'il ne soit trop tard

Nous devons agir, avant qu'il ne soit trop tard. Les paysages de valeur se font de plus en plus rares, leur diversité a tendance à disparaître. Pendant le temps de la Campagne européenne pour le monde rural, deux conférences ministérielles peuvent apporter une contribution à ce débat: la 5^e Conférence ministérielle européenne sur l'environnement qui porte sur «la protection et la gestion du patrimoine naturel dans les zones rurales» et la 8^e Conférence des ministres européens responsables de l'aménagement du territoire qui porte sur «l'utilisation rationnelle du sol — fondement et limite de notre développement».

La Campagne européenne pour le Monde rural doit servir à promouvoir le développement de la législation nationale et régionale appropriée et à la préparation d'un manifeste sur le monde rural. En ce qui concerne les activités du Conseil de l'Europe, elle pourrait contribuer à promouvoir, de façon interdisciplinaire, de nouvelles activités en faveur du monde rural à mettre en œuvre par les différents secteurs de cette organisation.

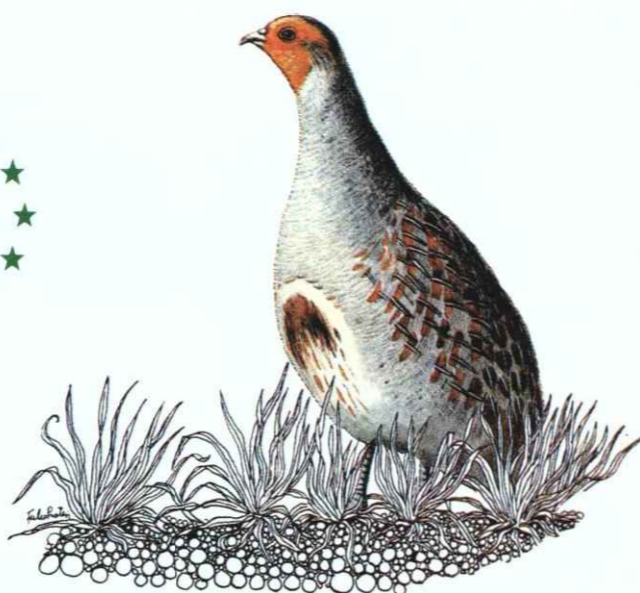
Mais le succès de la Campagne doit se mesurer surtout par sa capacité à sensibiliser les responsables politiques et l'opinion publique vers un certain nombre d'orientations qui doivent être retenues pour le développement du monde rural, tout en préservant les valeurs qui sont les siennes. L'Europe a besoin de ses campagnes et tout doit être mis en œuvre pour leur développement harmonieux.

Edgar Faure
de l'Académie française
Président de la Campagne européenne pour le monde rural
Président de la Région Franche-Comté
Hôtel de la Région
11, rue de la Convention
F-25000 Besançon



«Vivons nos campagnes»

Agriculture et vie sauvage



N.W. Sotherton

Trois techniques fondamentales pour atténuer les effets des pesticides

Au cours des dernières années, une controverse croissante s'est fait jour à propos des problèmes engendrés par la culture et l'élevage intensifs et les besoins de la vie sauvage des champs de la Communauté Européenne. Il est donc encourageant de constater que c'est le thème «Agriculture et vie sauvage» qui a été retenu pour la 6^e Campagne du Centre de documentation et d'information sur l'environnement et la nature. Les liens entre l'agriculture et la vie sauvage font, en effet, depuis longtemps partie des grands sujets de recherche du *Game Conservancy*, centre de recherche britannique indépendant sur le gibier, financé par des dons, à Fordingbridge. En 1983, à la suite des pressions exercées pour résoudre les problèmes posés par la culture intensive et la disparition progressive de la perdrix sauvage, on a mis sur pied le projet «Céréales et gibier à plume» en vue de concevoir de nouvelles techniques de culture rentables mais épargnant aussi le gibier et la vie sauvage peuplant les champs. Une partie des techniques proposées dans le cadre du projet pour réduire l'impact de l'agriculture moderne se fondait sur le principe connu de la gestion intégrée des insectes nuisibles, mais leur adaptation pour préserver la vie sauvage des champs apportait un élément nouveau.

Nous considérons qu'il existe trois techniques fondamentales auxquelles on peut avoir recours pour atténuer les effets des pesticides sur l'environnement. Tout d'abord, les agriculteurs et les cultivateurs doivent être incités à n'utiliser des pesticides qu'en cas de nécessité, ce qui apparaît logique mais est très difficile à réaliser. Les centres de recherche gouvernementaux et les services compétents ont encore beaucoup à faire pour diffuser des informations de nature à convaincre les agriculteurs que les quantités d'insectes nuisibles, de mauvaises herbes et de maladies observées sur leurs cultures ne causent en réalité pas de dégâts suffisants pour justifier, uniquement pour des raisons d'ordre économique, le recours à des produits chimiques. Cette première technique, tendant à mieux faire connaître les effets des insectes nuisibles sur les récoltes en fonction de leurs quantités, n'est pas au centre de notre projet de recherche à fondements écologiques; toutefois, pour atteindre nos objectifs, il importe de prendre conscience de la nécessité d'éviter des pulvérisations inutiles ou prophylactiques.

Le projet de recherche sur les céréales et le gibier à plume a, par conséquent, pour but de développer les deux autres techniques, sur lesquelles nous comptons pour

atténuer les effets des pesticides sur la vie sauvage des champs. Lorsqu'un agriculteur décide d'utiliser un pesticide, lequel doit-il choisir? Jusqu'à récemment, le seul critère intervenant dans le choix était le coût et l'efficacité du produit chimique. On disposait de très peu d'informations concernant l'action du produit chimique notamment en ce qui concerne les autres espèces anéanties outre les espèces nuisibles visées. Le projet comporte un programme visant à tester les pesticides en laboratoire ainsi que dans le cadre d'expériences à grande échelle sur le terrain afin de connaître leur action sur les espèces qui ne sont pas visées. Nos travaux portant sur les insecticides fournissent un bon exemple à cet égard. La prolifération d'insectes dans les champs de céréales en juin constitue le facteur le plus important pour assurer la survie de la perdrix sauvage et des jeunes faisans. L'utilisation d'insecticides pour éliminer les pucerons des céréales qui ne tuent pas seulement les pucerons mais également nombre d'insectes qui constituent la nourriture préférée des jeunes faisans réduit de manière notable les taux de survie de ce gibier. En revanche, l'utilisation d'un aphicide, permettant d'enrayer suffisamment la prolifération des pucerons tout en tuant moins d'insectes dont se nourrissent les jeunes faisans, nuira moins à l'environnement. Ce qu'il importe de savoir, c'est dans quelle catégorie entrent les insecticides utilisés par les agriculteurs.

Pendant les premières années du projet, nos travaux étaient centrés sur l'analyse des fongicides foliaires utilisés dans les champs de céréales pour détecter leurs propriétés insecticides. L'utilisation de fongicides a considérablement augmenté au cours des dix dernières années avec pour conséquence que plusieurs applications de fongicides sont prévues chaque saison pour les champs de blé. On était de plus en

plus convaincu que ces composés possédaient probablement des propriétés insecticides et nous avons, en effet, réussi à découvrir un composé de ce type (pyrazophos), lequel est commercialisé en tant que substance pour enrayer les maladies du blé et du seigle, mais qui tue également des quantités notables aussi bien d'insectes servant de nourriture au jeune gibier à plume que d'insectes prédateurs naturels.

Enfin, nous avons entamé une série d'études portant sur des parcelles de terres et tendant à déterminer les espèces végétales éliminées par différents herbicides. Nombre d'insectes constituant la nourriture du jeune gibier à plume se nourrissent de mauvaises herbes à feuilles larges qui poussent dans les champs de céréales. Ces insectes sont aussi éliminés par l'utilisation d'herbicides, non pas par intoxication directe, mais à la suite de l'élimination des plantes qui les abritent.

L'utilisation des pesticides a contribué au déclin du gibier à plume en provoquant, directement ou indirectement, la disparition des insectes, qui constituent un élément essentiel de la nourriture des petits. Notre troisième démarche tendant à réduire les effets nuisibles des pesticides a consisté à procéder à des expériences sur des superficies réduites de cultures céréalières que l'on a délibérément renoncé à traiter. Cette opération a débouché sur l'exclusion de certains pesticides, pour lesquels nous avons démontré qu'ils sont très nuisibles pour des espèces non visées ou qu'ils possèdent des propriétés insecticides qui avaient échappé à l'agriculteur. La notion de surfaces «non traitées» n'est pas toujours admise par les agriculteurs, qui considèrent que les variétés modernes de céréales exigent l'administration des pesticides pour assurer un rendement maximum. Il fallait, par conséquent, que les surfaces sélectionnées pour ne pas être traitées soient les plus restreintes possibles afin que les pertes financières de l'agriculteur soient réduites au minimum. Ce concept, connu sous le nom d'espace de «con-

servation» ou «non traité» prévoit la non pulvérisation des herbicides sur une distance de 6 m au maximum sur le pourtour du champ de façon à éliminer les mauvaises herbes les plus nuisibles tout en conservant les espèces à feuilles larges qui abritent de nombreux spécimens d'insectes phytophages non visés. On n'utilise pas non plus de substances insecticides dans ces zones.

En 1983, on a procédé à des expériences sur 520 ha de cultures céréalières dans une exploitation agricole de 1 200 ha dans le sud de l'Angleterre. Chaque champ de trois ensembles de champs de céréales a fait l'objet d'une pulvérisation complète selon les pratiques agricoles normales; en revanche, aucun pesticide n'a été appliqué de janvier à l'époque de la moisson sur une distance de 6 m autour des champs de céréales des trois autres ensembles de champs. En 1984, on a effectué l'opération inverse, de sorte que les terres soumises à une pulvérisation complète en 1983 n'ont pas été traitées en 1984. Comme prévu, l'absence d'herbicides a favorisé la croissance des mauvaises herbes dans ces champs mais a aussi contribué à augmenter de manière notable les quantités d'insectes constituant la nourriture favorite du jeune gibier à plume. En conséquence, la production de gibier à plume a accusé une augmentation notable à court terme non seulement en ce qui concerne les peuplements d'automne mais aussi en ce qui concerne le nombre de couples par km² recensés au printemps, passant d'environ 4 couples au début de 1980 à environ 11 en 1986.

Nos travaux s'étendent dorénavant à l'évaluation des profits retirés d'une utilisation modérée des pesticides non seulement pour le gibier à plume mais aussi pour d'autres espèces animales vivant dans les champs. Actuellement, des projets sont en cours tendant à étudier les incidences des ressources que recèlent les terres non traitées, par rapport à d'autres parcelles de ter-

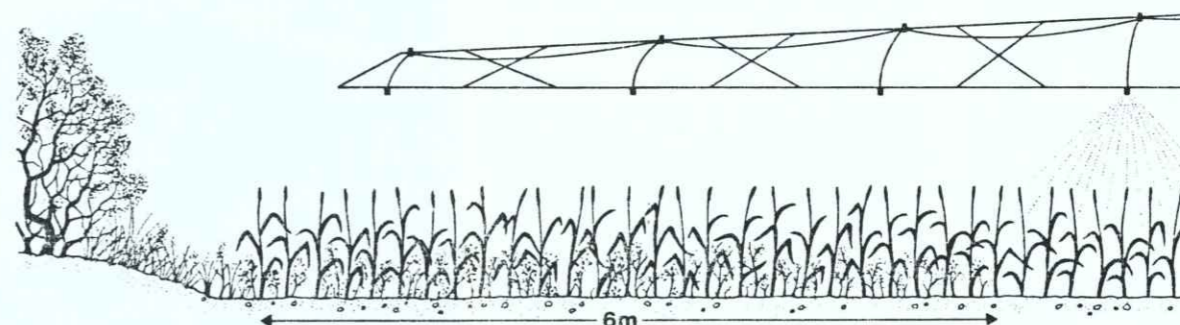
res agricoles, sur les papillons, les petits mammifères et les fleurs sauvages. Il ressort, notamment des recensements de papillons effectués au cours des deux dernières années sur des superficies équivalentes de champs de céréales, soumis les uns à une pulvérisation complète et les autres à une pulvérisation sélective, que les quantités de nombreuses espèces de papillons peuplant les champs ont triplé dans ces «espaces de conservation».

Acheminement vers une utilisation judicieuse des pesticides

La mise en œuvre du projet de recherche sur les céréales et le gibier à plume, financé par les céréaliers du Royaume-Uni, doit encore se poursuivre pendant deux ans. Notre espoir est que, dans cet intervalle, les recherches auront abouti et que l'on aura réussi à concevoir un ensemble de techniques de gestion tendant à une utilisation judicieuse des pesticides. Les agriculteurs disposeront alors au moins d'options. Actuellement, nombre de questions concernant les possibilités d'application de ces techniques ou leur acceptation par les agriculteurs demeurent sans réponse. Nous sommes toutefois convaincus que notre démarche, qui consiste à diffuser des données de recherche fiables, constitue le meilleur moyen de faire avancer la cause de la conservation dans le cas des terres agricoles, et que pour atteindre ce but, il convient surtout de promouvoir des techniques de gestion qui ne coûtent pas cher ou même rien du tout. Ce n'est que si l'agriculture est rentable, que l'on pourra consacrer les sommes excédentaires à la conservation. Cette démarche ainsi que le succès croissant et la bonne organisation des campagnes du Centre de documentation et d'information sur l'environnement et la nature nous incitent à considérer que l'agriculture et la vie sauvage ont une chance de coexister dans des conditions satisfaisantes, mais que, faute d'adopter cette démarche, la dégradation de l'espace rural européen par l'agriculture moderne risque de se poursuivre.

N.W. Sotherton
Project Scientist
The Game Conservancy Trust
Cereals and Gamebirds Research Project
GB Fordingbridge
Hampshire SP6 1EF

L'absence de pulvérisation de pesticides sur une distance de 6 m autour des champs permet le développement d'une «vie sauvage»



Le remembrement

J. Priemé

Au Danemark, nous appliquons l'expression remembrement des terres à une série d'échanges simultanés de parcelles résultant d'une planification antérieure, dans une zone géographique donnée.

Les premiers programmes danois de remembrement ont été menés à bien à la fin du 18^e siècle, dans le cadre des grandes réformes agraires de l'époque. Ces programmes tendaient déjà — avec la construction des bâtiments agricoles non plus dans les villages mais en pleine campagne — à rassembler les terrains en un maximum de trois parcelles par exploitation et à placer la ferme aussi près que possible de ces parcelles.

On a continué depuis lors à remembrer les terrains pour favoriser une évolution structurale appropriée de l'agriculture.

Au cours des dernières années, d'autres éléments sont entrés en ligne de compte.

Un projet de remembrement peut être lancé aussi bien à la demande des propriétaires d'exploitations de la région visée que pour remédier à de quelconques effets négatifs de travaux publics, par exemple la construction de routes.

La loi de 1955 sur le remembrement des terres agricoles et l'application de ses dispositions

Aujourd'hui, la plupart des projets de remembrement sont exécutés à partir de la loi précitée.

Aux termes de ce texte, les services de l'agriculture sont chargés d'élaborer les plans de remembrement. En pratique, la planification est souvent confiée à un arpenteur-géomètre local agréé.

Préalablement à l'opération, la Commission de l'agriculture concernée organise une réunion publique des propriétaires fonciers de la région. Des informations sur le projet leurs sont communiquées et ils élitent une commission de trois à cinq personnes qui les représentera au cours de la planification à venir. La commission assistera également l'arpenteur dans les négociations avec les propriétaires et l'élaboration du plan de remembrement.

La loi impose — quoi que de manière limitée — la participation des propriétaires au

projet de remembrement. En fait, cette possibilité n'est pratiquement pas utilisée. C'est pourquoi on ne parvient pas toujours à mettre en œuvre un plan comprenant tous les terrains de la zone considérée. Toutefois, le principe du volontariat est un élément essentiel des méthodes danoises de remembrement. A notre avis, les résultats sont plus importants et satisfaisants sur cette base qu'avec un système obligatoire.

Lorsque le plan de remembrement a été mis au point, il est présenté à la commission locale de l'agriculture — présidée par un juge — pour approbation. Les compétences de cette commission sont analogues à celles d'un tribunal et sa décision (préliminaire à ce stade) ne peut faire l'objet d'un recours auprès d'autres instances administratives. Le pays compte 12 commissions de l'agriculture. Lorsque la délimitation et la fusion des parcelles relevant du plan sont terminées et que toutes les questions juridiques et économiques ont été résolues, le projet est soumis à la même commission pour approbation finale.

La participation à un projet de remembrement des terres est gratuite pour les propriétaires, car le gouvernement en couvre tous les frais et les intéressés sont exonérés des taxes normalement afférentes à la vente et à l'achat de biens immeubles.

Des projets qui ont concerné 25.000 agriculteurs et permis le remembrement de 91.500 hectares au total ont été menés à bien au cours de la période 1955-85.

Rapports avec d'autres textes

Les projets précités sont exécutés dans le cadre d'un certain nombre d'autres textes concernant la propriété et l'exploitation des terrains dans les zones rurales.

La plupart de ces terrains sont couverts par les dispositions de la loi sur les exploitations agricoles. Ce texte est l'un des principaux instruments de contrôle des politiques agricoles danoises et contient des clauses détaillées sur l'acquisition d'exploitations et de terres agricoles et l'utilisation de biens immeubles agricoles.

L'affectation des sols dans les zones rurales est régie également par la loi sur les zones urbaines et rurales. Les lois sur la conservation de la nature, les forêts et la protection de l'environnement renferment aussi des dispositions pertinentes.

Il y a lieu de signaler également qu'un système général d'aménagement physi-

que, attribuant par avance à différents usages futurs, des zones spécifiques, a été instauré au cours des quinze dernières années.

Un plan de remembrement doit être conforme à toutes les dispositions mentionnées ci-dessus pour que la commission de l'agriculture puisse l'approuver. La loi sur le remembrement des terres agricoles n'est que l'un des moyens d'atteindre les objectifs définis dans la réglementation générale sur l'utilisation des sols dans les zones rurales.

Intérêt pour la nature et l'environnement — terres marginales

Le Danemark s'est longtemps efforcé d'obtenir la production agricole la plus importante possible à des fins d'exportation. Cette orientation a exercé une influence sur le remembrement. Depuis quelques années, les changements sociaux qui ont affecté la collectivité danoise — ainsi que la production agricole de plus en plus excédentaire et la réduction des possibilités de commercialisation — ont eu des conséquences opposées. Simultanément, la sensibilisation croissante du public aux questions d'environnement a conduit à mettre en cause les méthodes présentes de production agricole.

Ces changements sont perceptibles dans les activités de remembrement. C'est maintenant une pratique bien établie, par exemple, que d'inviter des conseillers de l'administration des espaces naturels et des spécialistes de la culture écologique à la réunion d'information déjà mentionnée avec les propriétaires de parcelles. Au cours de cette réunion, lesdits experts communiquent des informations sur le soutien financier disponible afin de préserver et d'établir de petits biotopes favorables à la vie sauvage ou d'entreprendre des cultures écologiques.

En raison de ces modifications des méthodes de production et des conditions de l'agriculture, certains terrains sont maintenant cultivés moins intensivement. On peut prévoir que cette évolution se maintiendra, si bien que certaines superficies resteront incultes à l'avenir ou ne seront en tout état de cause cultivées que de manière très extensive.

Les pouvoirs publics s'intéressent parfois à l'achat ou à la réserve de ces terres marginales, à différentes fins d'intérêt commun :
— établissement ou agrandissement de

réserves naturelles et zones de loisirs ;
— reconstitution de zones humides ;
— mise en jachère ;
— boisement ;
— création de rives de protection au bord des lacs et cours d'eau.

Les programmes de remembrement sont un excellent moyen d'acheter ou de rassembler ces terres marginales, qui appartiennent souvent à de nombreuses exploitations. Ce système présente notamment les avantages suivants pour l'acheteur : les parcelles peuvent être acquises à l'amiable, au prix agricole le plus bas et sans frais supplémentaires ; il en résulte à la fois une réduction des dépenses et l'élimination du mécontentement des exploitants intéressés, qui deviendront ainsi les voisins satisfaits des terres en question. Les programmes sont tout aussi intéressants pour le vendeur : des terres de compensation peuvent être obtenues dans le cadre du projet de remembrement ; elles conviennent mieux à la production agricole et sont plus favorablement situées par rapport aux bâtiments de l'exploitation.

La coopération que nous venons d'évoquer avec les services de l'environnement n'a pas encore un caractère formel, mais elle a, d'ores et déjà, été établie dans le cadre de projets récents de remembrement. Ceux-ci portent sur des terrains tant publics que privés dont la vente est proposée aux services de l'environnement à l'occasion du remembrement. On prévoit d'utiliser ces terrains d'une part, pour créer une réserve ornithologique liée à la zone existante de Ramsar et d'autre part, pour mettre en place des berges de protection et réduire ainsi la pollution d'un fleuve de la région.

Des travaux majeurs de recherche sont en cours pour déterminer l'utilisation future générale des terres marginales. S'ils aboutissent à une recommandation appelant les pouvoirs publics à réglementer davantage l'utilisation de ces zones ou à les acheter, ou s'ils préconisent des mesures pour que des associations privées de protection de la nature accèdent à la propriété de ces terres, les services de l'agriculture s'attendent à un développement considérable des activités de remembrement des terres au Danemark. Ce développement serait bénéfique à la fois pour la production agricole et pour la nature et l'environnement. ■

J. Priemé
Directeur
Direction de l'Agriculture
Sankt Annae Plads 19
DK 1250 Copenhague K

L'informatique au service de l'agriculteur

Alan S. Hearne et Malcolm Bell

Mesurer et enregistrer les modifications

Un des premiers impératifs consiste à surveiller attentivement le type et l'orientation des modifications de l'environnement. On se sert beaucoup de photographies aériennes pour collecter et comparer des données sur ces modifications et l'utilisation en Grande-Bretagne de cette application de la télédétection a été encouragée par la Chambre des Lords. Un rapport de dix volumes sur la surveillance de l'évolution des paysages a été présenté récemment au ministère de l'Environnement et à la *Countryside Commission*. Cet ouvrage important faisait suite à une série d'enquêtes menées par la Commission des forêts (*Forestry Commission*) pour faire l'inventaire des arbres situés en dehors des zones forestières. Au total, on a étudié 707 sites d'Angleterre et du Pays de Galles, dont au moins 10 sites par comté, et on les a classés en fonction des types de sols.

Bien qu'il n'ait pas été possible d'utiliser les données du satellite Landsat pour l'ensemble de l'étude, des images du système de cartographie thématique de la Grande-Bretagne ont servi à calculer la superficie globale des principaux types de paysages, par exemple les modifications importantes des dimensions des champs et la diminution des habitats semi-naturels. Tout le monde peut observer et commenter l'évolution des paysages ruraux, mais il est important de disposer de données soigneusement quantifiées et de mesures précises afin d'orienter les politiques d'aménagement.

L'exploitation de ces données complexes a été facilitée, et très souvent rendue possible, par l'emploi de systèmes informatiques. A l'échelon de la Communauté européenne le projet CORINE permet l'enregistrement des sites qui ont une grande valeur pour l'environnement et dont l'avenir est menacé. Mais toutes les espèces intéressantes de flore et de faune ne se trouvent pas dans des sites classés. Le «*Biological Records Centre*» du Royaume Uni est chargé de rassembler, collationner et analyser les informations concernant la présence et l'importance de la vie sauvage.

Il publie également des atlas montrant la répartition de très nombreuses espèces, des oiseaux aux myxomycètes.

Plus encore peut-être que dans le reste de l'Europe, les paysages de Grande-Bretagne sont essentiellement des habitats créés par l'homme. De nombreux paysages parmi les plus menacés par l'intensification de l'agriculture ou un reboisement de couverture maladroite dépendent de certaines pratiques agricoles traditionnelles, comme les collines où l'on élève des moutons, les prairies de fauche et les landes. Toutes les informations concernant la population rurale et l'utilisation du sol par l'homme sont donc doublement importantes, d'une part pour leur signification immédiate et d'autre part en raison de l'impact des activités humaines sur la nature. Il convient de saluer la création récente à l'université de l'Essex des archives rurales (*Rural Data Archives*) qui bénéficie du soutien du Conseil de la recherche économique et sociale (*Economic and Social Research Council*). Avec l'aide de ses futures branches régionales, ces archives veulent aider les aménageurs et autres responsables à éviter des mesures qui fassent double emploi et rassemblent de nombreux types

de données rurales sous une forme accessible et lisible par un ordinateur. Tant d'informations utiles et difficiles à obtenir sont perdues lorsqu'il n'existe pas d'archives de ce type pour les conserver.

Il est important de pouvoir collecter des données qui décrivent et quantifient avec précision la situation de l'Europe rurale. On peut dire que la présentation de ces données sous une forme qui permette d'évaluer les tendances futures est plus urgente encore. Une des bases de modélisation les plus remarquables est la classification des terrains mise au point par l'Institut d'écologie terrestre (*Institute of Terrestrial Ecology - ITE*). Ces dernières années, l'ITE a élaboré un système d'échantillonnage divisant le territoire de la Grande-Bretagne en 32 catégories de terrains selon les caractéristiques du milieu.

En 1978, puis en 1984, l'ITE a effectué une enquête sur des parcelles de 1 km². A cette échelle, aucune technique de télédétection ne remplace l'homme de terrain expérimenté : les géomètres de l'ITE ont pu enregistrer une foule de données détaillées sur l'utilisation des terrains et leurs caractéristiques écologiques. Tous ces détails, relevés avec un intervalle de 6 ans, ont permis de comparer les deux situations. Comme les superficies étudiées constituaient un échantillonnage extrêmement représentatif de la superficie totale, les résultats agrégés ont permis de décrire l'évolution au cours de ces années. Par exemple, l'étude approfondie de la diminution des pâturages naturels en 6 ans a révélé que 3% du total national de pâturages avaient été «*bonifiés*», essentiellement à des fins agricoles.

Le fait de signaler non seulement la nature des changements, mais aussi les lieux où ils se sont produits apporte aux données de l'ITE un avantage supplémentaire ; elles peuvent servir à élaborer des modèles prévisionnels. Le point de départ de ces recherches a été l'association de plusieurs organismes qui voulaient évaluer les terrains disponibles pour la production d'énergie à partir du bois, par la taille ou les techniques de sylviculture traditionnelles. En général, la création de ces zones boisées dans un paysage essentiellement agricole présente un intérêt pour l'environnement. Mais il y a inévitablement des zones où un abandon des techniques d'exploitation traditionnelles serait regrettable, et la procédure de modélisation en a tenu compte en les excluant de l'opération et en modifiant les calculs en conséquence. C'est ainsi que les sites présentant un intérêt scientifique particulier, les réserves naturelles et des parties importantes des parcs nationaux ont été définis et exclus du modèle.

Modéliser l'avenir

L'association de tels systèmes d'information à d'autres modèles comprenant des

données apparentées présente un intérêt supplémentaire. Un progrès important dans ce domaine a été l'utilisation récente du modèle de l'ITE en conjonction avec un modèle soigneusement élaboré qui décrit les effets de la Politique agricole commune. Les économistes agricoles de l'Université de Newcastle ont imaginé une série d'équations correspondant aux schémas d'échanges et de consommation de la PAC. Mais que pourraient devenir nos campagnes si les ministres des 12 décidaient de s'attaquer sérieusement au problème des surpluses agricoles ? Ces bouleversements seraient-ils ou non favorables à l'environnement ?

L'approche de Newcastle était valable uniquement à l'échelon national, mais son association à la base cadastrale de l'ITE donnait un aperçu des bouleversements potentiels dans les diverses régions du pays. Si l'exercice national prévoyait de cultiver 30% de blé en moins, fallait-il imposer des quotas céréaliers, dans quelles régions et quels effets cette mesure aurait-elle pour la conservation ? Grâce aux systèmes informatiques modernes, on pouvait réunir les deux séries d'informations et relier les modifications de la PAC à l'utilisation des terres agricoles.

Un modèle a donc été élaboré à l'Université de Reading sous l'égide du Centre de stratégie agricole (*Centre of Agricultural Strategy*), pour définir la superficie et l'emplacement des terrains menacés par un abaissement des prix agricoles ou une diminution des quotas de production. Ces terrains pouvaient être affectés à la sylviculture ou à une agriculture écologique selon les nouvelles règles de la CEE subventionnant les agriculteurs qui conservent des techniques extensives traditionnelles. Au total, on a estimé que 1, 3 à 1,9 millions d'hectares de terrains en Angleterre et au Pays-de-Galles ne pouvaient avoir qu'un faible rendement agricole. On risquait la perte de 30.000 à 50.000 emplois agricoles. Une évaluation des conséquences de cette crise agricole pour l'environnement aboutit à la conclusion qu'elle serait un peu moins dommageable pour la conservation que la poursuite de la politique d'agriculture intensive. Mais la différence n'était pas énorme et les résultats faisaient apparaître la nécessité d'améliorer la gestion de l'espace rural à l'échelon local.

Gestion future de l'espace rural

Les moyens modernes de traitement des données rurales ont également un rôle important à jouer à ce niveau. A l'une des extrémités de la Grande-Bretagne, le Conseil régional des Highlands, qui couvre 25.395 km², est la plus importante collectivité locale d'Europe occidentale. La majeure partie de cette région est magnifique et mérite absolument d'être conservée.



(Min. van Landbouw en Visserij - Directie VEB)

Le Département du Conseil chargé de l'aménagement a adopté un système d'information automatisé utilisant le quadrillage de l'ITE sous une forme plus détaillée. Il a pu ainsi étudier cette immense région peu peuplée rapidement et efficacement. Un inventaire des zones boisées d'intérêt touristique a permis de définir les mesures à prendre pour conserver les forêts claires feuillues semi-naturelles et les arbres isolés dont la structure par âge et par taille était apparue défavorable après examen de leur habitat défini par un code. En utilisant le même fond de carte numérisé, le Conseil peut facilement recouper des informations différentes en vue d'identifier les zones de conflits éventuels, par exemple entre les sites présentant un intérêt scientifique particulier et les gisements de tourbe accessibles, parfois essentiels dans l'économie locale.

A l'autre extrémité de la Grance-Bretagne, l'Institut de Dartington se préoccupe de définir les options qui s'offrent aux exploi-

tations souvent petites qui s'efforcent péniblement de survivre sur les sols difficiles des *Culm Measures* (gisements carbonifères du Devon). Cette région est caractérisée par la présence de nombreuses petites forêts claires feuillues d'un grand intérêt écologique. Là encore, en se servant d'un fond de carte rigoureux et des techniques informatiques de traitement des données élaborées par l'ITE, l'Institut de Dartington a modélisé les options qui s'offrent à ces exploitations; elles peuvent ainsi calculer les avantages économiques que présenteraient soit le boisement de terrains marginaux, soit l'utilisation plus rentable du bois existant. Trop souvent, des aspects remarquables de certains sites disparaissent par ignorance, et c'est ce que les systèmes décrits cherchent à éviter.

Conscients de la nécessité d'une meilleure intégration des facteurs sociaux et écologiques à l'avenir, le Conseil de l'environnement naturel et le Conseil de la recherche économique et sociale de Grande-Bretagne se sont associés pour la première fois en vue de rapprocher des données socio-économiques et des données touchant l'environnement. On est donc maintenant

capable, à l'échelon national, d'élaborer des modèles prévisionnels qui tiennent compte d'importantes régions couvertes par des mesures particulières comme les parcs nationaux, les régions agricoles défavorisées et plus récemment les zones écologiquement sensibles.

Le fait nouveau le plus marquant sur le plan national est probablement l'énorme contrat que le ministère de l'environnement a conclu avec l'ITE pour que celui-ci élabore des «systèmes experts» relatifs à l'évolution de l'utilisation des sols. Un «système expert» permet à ceux qui se trouvent devant des choix difficiles quant à l'utilisation de leurs terrains d'interroger un ordinateur afin de profiter des meilleures connaissances existantes sur les effets des options envisagées. Selon un cheminement logique et avec un format de questions et de réponses, l'ordinateur peut contribuer à des décisions qui ont des conséquences minimales pour l'environnement ou servent même les intérêts de la conservation de la nature.

Les systèmes destinés aux agriculteurs

De l'avis général les agriculteurs devraient utiliser des micro-ordinateurs et des systèmes informatiques pour améliorer leur gestion, bien qu'il existe maintenant une pléthore de systèmes conçus à cet effet. Toutefois, la plupart d'entre eux ne sont employés que pour calculer les budgets et tenir la comptabilité et servent davantage à la gestion financière qu'à la gestion d'une exploitation. Le système *Farmplanner Acornsoft* mis au point par les Services de l'aménagement rural fait exception à la règle. Il postule que les agriculteurs doivent faire de plus en plus souvent des choix commerciaux complexes et peut indiquer instantanément les conséquences de mesures concernant l'affectation des terres ou de modifications de la structure des prix. Ce système est très facilement utilisable pour étudier les coûts directs et indirects de l'emploi d'un terrain à des fins de conservation ou des cultures de remplacement vivement encouragées aujourd'hui.

Une dernière remarque s'impose: la plupart des travaux dans ce domaine très nouveau se font isolément, sans impulsion générale ni plan global à l'échelon des Etats, encore moins au niveau supranational. Il faut de toute urgence mieux faire connaître les systèmes informatiques qui s'appliquent au monde rural et développer une stratégie de recherche cohérente. ■

Alan S. Hearne
Directeur
Rural Planning Services
Broadway House
130 c Broadway
GB - Didcot
Oxon OX 11 8UB

Malcolm Bell
I.T.E.
Merlewood Research
Station
Grange over-Sands
GB - Cumbria 12A11 6GU



Pour un espace rural viable

Willy Straub

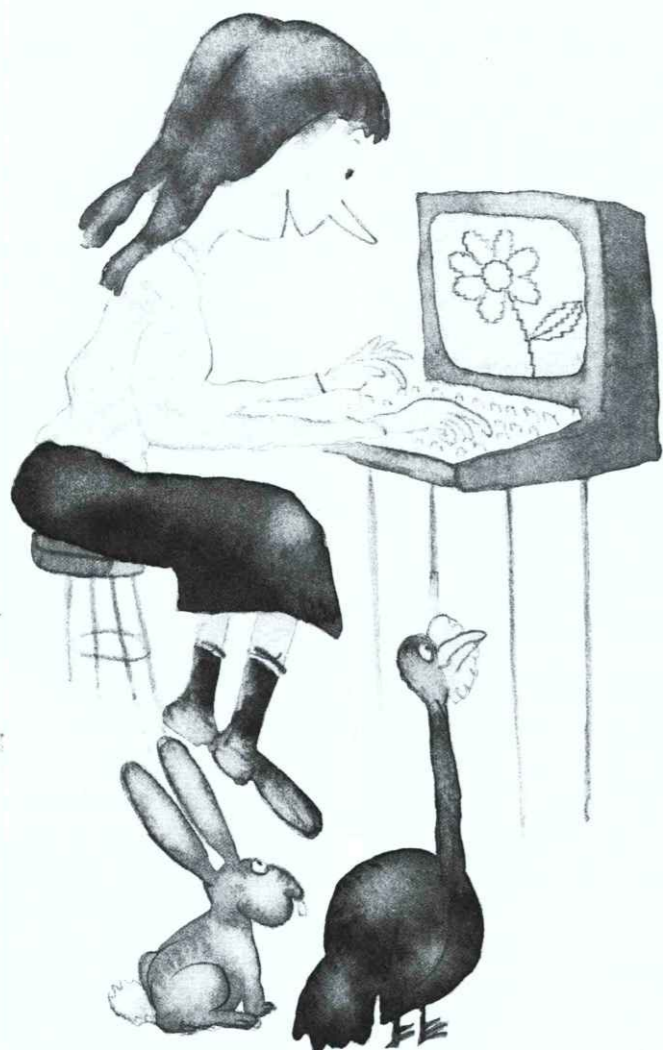
La Confédération Européenne de l'Agriculture — CEA est venue se substituer en 1948 à la Confédération Internationale de l'Agriculture — CIA, par une modification des statuts de celle-ci.

Objectifs

La CIA tient son origine du premier congrès international d'agriculture tenu du 5 au 11 juillet 1889 à Paris, au Palais Bourbon, sous la présidence de M. Jules Méline, alors président de la Chambre des députés de la République française. Environ 1450 personnes y participèrent; M. Méline assigna comme tâches, au congrès, de «rechercher les causes et les effets de la grande révolution économique» qui s'accomplissait alors (en 1889!) et de «sauver de la ruine les masses immenses qui vivaient du travail de la terre».

Le congrès décida de créer une commission, ce fut chose faite les 1^{er} et 2 juillet 1890 entre une quarantaine de haut-fonctionnaires, d'agronomes, de dirigeants de sociétés ou institutions agricoles de 17 pays européens — dont la Russie — et le Canada. Cette commission tint 18 congrès internationaux, dont le 18^e et dernier fut celui de Dresde en 1939; on y compta 1700 participants en provenance de 56 pays; un grand nombre de gouvernements s'y firent représenter, ainsi que plusieurs organisations internationales dont l'Institut International d'Agriculture de Rome (précurseur de la FAO actuelle), la Société des Nations (prédéceseur de l'ONU) et le Bureau international du travail. Entretemps, la commission internationale d'agriculture avait adopté, au 17^e congrès international de la Haye, la dénomination plus appropriée de Confédération internationale de l'Agriculture.

Le déclenchement de la Deuxième guerre mondiale fit disparaître, en 1939, ce vaste mouvement de groupement des forces agricoles. A la fin de la tourmente, l'Europe était dévastée et sa carte politique bouleversée.



La transformation de la CIA en CEA se fit à une époque, après la Deuxième guerre mondiale (en 1948), où les milieux gouvernementaux, mais également les milieux agraires de quelques pays, insistaient pour que les problèmes agricoles soient étudiés sur le plan mondial. Sage et prévoyante, la CEA concentra donc volontairement son activité sur cette partie du monde, dont l'avenir, 1948, ne s'annonçait guère sous un jour favorable. L'évolution de l'Europe a, dès lors, donné raison aux dirigeants perspicaces de la CEA. L'agriculture européenne s'est élevée entre-temps à un niveau tel, qu'elle constitue désormais un des éléments principaux de l'économie agricole mondiale, de la production, de la transformation et commercialisation des produits végétaux et animaux.

La tâche initiale de «sauver de la ruine les masses immenses qui vivaient du travail de la terre» avait certainement inspiré un des objectifs principaux de la CEA de «maintenir en Europe une population rurale active et prospère» et «d'améliorer les conditions de vie dans l'ensemble du milieu rural et d'approfondir la compréhension réciproque entre la population agricole et non agricole».

Un espace rural viable

Rien d'étonnant donc que l'organisation en 1987/88 par le Conseil de l'Europe d'une campagne européenne pour le monde rural, placée sous le slogan «Vivons nos campagnes», et d'une campagne spéciale intitulée «Agriculture et vie sauvage» qui met l'accent sur la responsabilité presque vitale de l'agriculteur a suscité le plus vif intérêt de la Confédération Européenne de l'Agriculture, représentant environ 12 millions d'exploitations agricoles familiales dans 20 pays de l'Europe occidentale. Incontestablement, les exploitations agricoles familiales représentent l'épine dorsale de la vie dans le monde rural, sous les aspects les plus divers (culturels, patrimoine, etc.).

Depuis ses origines, la CEA a défendu avec engagement et perspicacité l'espace rural viable, dénoncé l'exode rural favorisé par des politiques économiques et agricoles de plus en plus mises en doute par les masses sans cesse croissantes d'une population inquiète quant à la qualité de la vie, promu le développement des régions rurales défavorisées et attiré l'attention de l'opinion publique sur les menaces pesant sur l'environnement. Très tôt, le Conseil de l'Europe et la CEA se sont alliés dans leurs efforts en faveur du monde rural: en 1970, dans le cadre de la 22^e assemblée générale à Florence, M. Olivier Reverdin, alors président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, exposa les initiatives prises par cette organisation dans les domaines de la sauvegarde de la nature et de la protection sociale des agriculteurs.

Inlassablement, la CEA a élevé sa voix pour mettre en garde les pouvoirs politiques contre des développements portant préjudice à l'avenir du monde rural; entre autres, ce passage du «Manifeste de Salzbourg» du 20 septembre 1968 en témoigne, en réclamant notamment «une vigoureuse action pour adapter les régions rurales aux exigences de la vie moderne et pour soutenir les efforts des producteurs agricoles et des membres de leur famille afin d'améliorer les structures et la gestion». Ou encore «de réelles possibilités, principalement un encouragement d'investissements intellectuels dans l'intérêt de la formation générale technique et supérieure pour la jeunesse rurale afin qu'elle puisse choisir sa carrière soit dans l'agriculture, soit hors de celle-ci avec les plus grandes chances de succès dans un cas comme dans l'autre». Une revendication qui ne prônait rien de moins que l'égalité des chances pour la population rurale.

Les dirigeants politiques firent plus ou moins la sourde oreille. Aussi à l'appel suivant, toujours dans le même «Manifeste de Salzbourg» réclamant un aménagement du territoire qui par des mesures sélectives assure le développement harmonieux des différentes régions, l'agriculture et la sylviculture doivent pouvoir continuer à jouer un rôle indispensable au maintien et à l'essor de tous les genres d'activités économiques et à la sauvegarde des équilibres biologiques dont toute la population a besoin», et lorsque la CEA réclama «pour les régions de montagne et autres contrées défavorisées des mesures spéciales, tenant compte de leurs possibilités de contribution financière réduites, doivent être prises en raison des difficultés particulières auxquelles elles peuvent avoir à faire face», la réaction de la collectivité ne fut guère plus vive.

Ce qui précède ne fait qu'illustrer le souci constant de la CEA, dès ses origines voici presque 100 ans, de favoriser une agriculture à visage humain, à la mesure de l'homme, en accord avec un environnement sain et viable, offrant une bonne qualité de vie à la population rurale. Or, sous le poids des bulletins de vote, le pouvoir de décision de la politique agricole s'est de plus en plus éloigné des campagnes. Et les producteurs agricoles ont été contraints, dans une mesure croissante, du rôle ingrat d'exécutants des politiques agricoles. Le résultat est l'impasse actuelle de la production agricole à l'échelle mondiale, l'incertitude et la profonde préoccupation de la population rurale qui réclame un avenir.

La campagne du Conseil de l'Europe

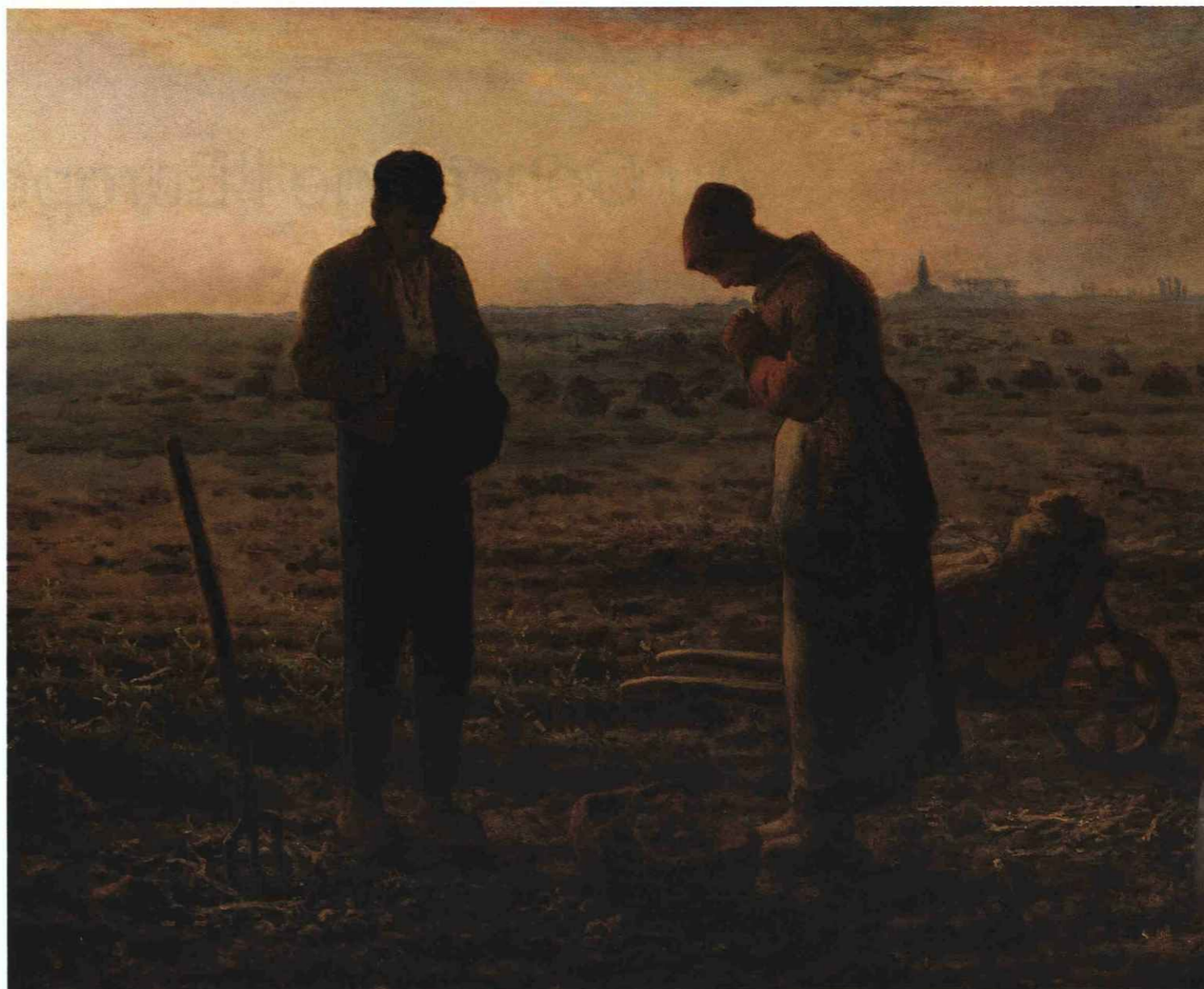
La CEA, s'identifiant entièrement avec les objectifs de la campagne européenne pour le monde rural du Conseil de l'Europe, salue cette heureuse initiative indispensable de l'incomparable autorité morale qu'est le Conseil de l'Europe:

- mettre en exergue les régions rurales défavorisées menacées de dépeuplement, sinon déjà dépeuplées, de déclin économique et d'une sensible baisse de qualité de vie;
- protéger les régions rurales à développement accéléré et exposées à un développement agricole et industriel incontrôlé et à des dégradations de paysages, du patrimoine culturel et des modes de vie. Il s'agit de les préserver du trop-plein de mégapoles invivables et des foyers de développements sociaux malsains.
- favoriser et promouvoir le développement des régions rurales à environnement sensible, touchées par la pollution ou menacées par le tourisme ou des phénomènes naturels. Les récentes catastrophes du nucléaire et de l'industrie chimique constituent, dans ce contexte, un avertissement sérieux.

Consciente des actions du Conseil de l'Europe, la CEA a choisi comme thème général de ses assises annuelles 1987, qui se dérouleront à Rome, «l'agriculture et l'environnement». Ce sera également le «fil rouge» du travail dans les organisations membres de la CEA pour les années 1987 et 1988.

Les organisations de l'agriculture européenne, qu'elles soient de caractère professionnel ou économique, appuieront dans le cadre des comités d'organisation nationaux notamment la Campagne européenne pour le monde rural. En plus de cela, le groupe de travail «Public relations» de la CEA fera des efforts particuliers pour propager les objectifs et sensibiliser la population rurale et urbaine. Les autres collègues de la CEA, tels que ceux de la «Jeunesse rurale» et des «Femmes paysannes», joindront également leurs efforts afin d'assurer à la campagne sa réussite.

(Musée du Louvre)



J.-F. Millet - «L'Angélus»

Animation rurale

Les efforts de la CEA seront orientés entre autres par la résolution «L'animation de la vie rurale — une chance pour la population rurale», unanimement approuvée par la 36^e assemblée générale de la CEA en 1984 à Avignon. Son texte dénonce notamment l'état défavorisé des villages par rapport aux agglomérations, et préconise comme remède:

- la rénovation du village comme facteur stabilisant pour le milieu rural du point de vue culturel, social et économique;
- souligne que la rénovation du village est la clé pour un nouveau sentiment de patrie, et pour l'attachement des hommes à leur village;
- met en évidence que la rénovation des villages renforce l'agriculture et la sylviculture et assure de nouvelles commandes de l'artisanat et aux industries locales.

En effet, l'animation de la vie rurale est une tâche nécessaire pour le monde rural; celui-ci a besoin, pour cela, de l'appui total des hommes politiques en ville et à la campagne et des autorités responsables. Ceux-ci doivent garantir le maintien d'une infrastructure favorisant le développement du milieu rural. Mais ce qui est indispensable au succès de toute mesure, est le soutien de la population directement intéressée.

Aussi la CEA demande-t-elle à ses organisations membres de supporter la Campagne européenne pour le monde rural, de rechercher des relations plus étroites avec toutes les institutions représentant d'autres éléments des communautés rurales, afin d'encourager des mesures gouvernementales qui promouvoient une évolution dans le sens de cette résolution.

En reconnaissant la nécessité d'une «voix commune pour l'Europe rurale», la CEA félicite le Conseil de l'Europe de son initiative. ■

Willy Straub

Confédération européenne de l'Agriculture
Postfach 87
CH-5200 Brugg



Au Conseil de l'Europe

I. Assemblée Parlementaire

a) Pollution du Rhin

L'Assemblée Parlementaire connaît depuis longtemps les problèmes de ce fleuve qui est la voie d'eau la plus fréquentée d'Europe, mais qui sert aussi de gigantesque égout. Dès 1971, une recommandation relative à la pollution de la nappe phréatique de la vallée rhénane (Rec. 629 (1971)), puis en 1979, la recommandation relative à la pollution des eaux dans le bassin rhénan (Rec. 882 (1979)) ont porté ces réalités à l'attention du Comité des Ministres. Préoccupée par l'accident survenu en novembre 1986 à l'usine pharmaceutique de Sandoz à Bâle et alarmée par les nombreux cas récents de déversements volontaires et involontaires de produits chimiques dans le Rhin, l'Assemblée a adopté, lors de sa session de janvier, la Recommandation 1052 (1987) relative à la pollution du Rhin qui demande notamment au Comité des Ministres d'envisager la rédaction d'une convention européenne fixant des règles strictes pour établir le droit à un environnement salubre tout en affirmant le principe du « pollueur-payeur ».

b) Agriculture

Lors de sa session de janvier, l'Assemblée a également adopté deux recommandations qui touchent au domaine agricole :

— la Recommandation 1048 (1987) relative aux conséquences pour l'agriculture de l'actuelle dégradation des sols qui préconise l'élaboration — de préférence dans le cadre de la Campagne européenne pour le monde rural — d'une convention pour la protection des sols sur la base des travaux déjà effectués dans ce domaine, tels que la Charte européenne des sols de 1972 et la Recommandation 966 (1983) de l'Assemblée relative aux métaux lourds dans le sol agricole ;

— la Recommandation 1049 (1987) relative à l'agriculture européenne en l'an 2000 qui demande le rétablissement d'urgence, sur la base d'une coordination entre pays, de l'équilibre entre l'offre et la demande dans les denrées excédentaires. Elle veut aussi sauvegarder l'exploitation familiale comme étant le trait dominant de l'agriculture européenne, car vitale pour le maintien de communautés rurales prospères et pour la protection de l'environnement.

II. Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe

Environnement — Développement

Lors de la XXI^e Session de la Conférence Permanente des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) qui a eu lieu en octobre 1986, trois résolutions concernant l'environnement ont été votées par les élus :

— la Résolution 170 sur « La planification des transports — Comment arbitrer entre l'économie et l'écologie », qui souligne l'urgence d'un renforcement de la coopération internationale visant à rendre les transports compatibles avec l'environnement (par la création d'une Convention-cadre européenne par exemple) ;

— la Résolution 171 sur « Région, environnement et participation » qui plaide en faveur d'une Charte du droit à l'environnement car l'environnement est un bien collectif de la société que nous devons préserver, notamment par l'information et la participation des citoyens aux processus décisionnels ;

— le Résolution 172 sur « Le tourisme et l'environnement » qui insiste sur le fait que le tourisme est une mise en valeur de l'environnement, en particulier rural, et qui propose l'élaboration d'un Code de conduite du touriste.

III. Activités intergouvernementales

Séminaire CE-CEA

Dans le cadre d'un séminaire organisé conjointement par le Conseil de l'Europe et la Confédération Européenne de l'Agriculture mi-octobre 1986, des experts européens de 16 pays se sont penchés sur la formation environnementale des milieux agricoles. Tant les discussions sur le remembrement que sur la pollution des nappes phréatiques par les nitrates et les métaux lourds ont débouché unanimement sur un certain nombre d'interrogations au sujet des politiques agricoles actuelles qui semblent peu favorables au maintien des ressources naturelles tant végétales qu'animales. Les participants ont préconisé une réorientation fondamentale de ces politiques qui s'impose d'urgence. ■

Agences nationales du Centre

AUTRICHE
Mr Peter SONNEWEND-WESSEBERG
Österreichische Gesellschaft
für Natur- und Umweltschutz
Holzgasse 2a
A-6020 INNSBRUCK

IRLANDE
Mr Tommy O'SHAUGHNESSY
Department of Tourism, Fisheries and Forestry
Forest & Wildlife Service
Leeson Lane
IRL - DUBLIN 2

PAYS-BAS
Ing. P.M. DETHMERS
Department for Nature Conservation
Environmental Protection
and Wildlife Management
Postbus 20401
NL-2500 EK THE HAGUE

BELGIQUE
M. Jean RENAULT
Ministère de l'Agriculture
Administration
de la Recherche Agronomique
Manhattan Center 7^e étage
Avenue du Boulevard 21
B-1210 BRUXELLES

ITALIE
Dr ssa Elena MAMMONE
Ministero dell' Agricoltura
Ufficio delle Relazioni internazionali
18, via XX Settembre
I - 00187 ROMA

NORVÈGE
Mrs Irene SILDENHA
Ministry of the Environment
Myntgaten 2
P.O. Box 8013
N-0030 OSLO

CHYPRE
Nature Conservation Service
Ministry of Agriculture and
Natural Resources
Forest Department
CY-NICOSIA

LIECHTENSTEIN
Dr Mario F. BROGGI
Liecht. Gesellschaft
für Umweltschutz
Heiligkreuz 52
FL - 9490 VADUZ

PORTUGAL
Prof. Luis SALDANHA
Liga para a Protecção da Natureza
Estrada do Calhariz de Benfica, No. 187
P-1500 LISBOA

DANEMARK
Miss Lotte BARFOD
National Agency for the
Protection of Nature,
Monuments and Sites
Ministry of the Environment
13 Amaliegade
DK-1256 COPENHAGEN K

LUXEMBOURG
M. Charles ZIMMER
Ingénieur principal
des Eaux et Forêts
Ministère de l'Environnement
5A rue de Prague
L-LUXEMBOURG-VILLE

ESPAGNE
D. Antonio MAGARIÑOS COMPAIRED
Dirección General de Medio Ambiente
Ministerio de Obras Públicas y
Urbanismo
Paseo de la Castellana nº 67
E-28071 MADRID

FRANCE
M^{lle} Isabelle RAYNAUD
Direction de la Protection
de la Nature
Ministère de l'Environnement
14, boulevard du Général-Leclerc
F-92524 NEUILLY-SUR-SEINE
CEDEX

MALTE
Mr Joe SULTANA
Department of Environment
Ministry of Education and Environment
M-VALLETA

SUÈDE
Mr. Ingvar BINGMAN
National Swedish Environment
Protection Board
P.O. Box 1302
S-171 25 SOLNA

**RÉPUBLIQUE
FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE**
Deutscher Naturschutzring e.V.
Bundesverband für Umweltschutz
Kalkuhlstraße 24
Postfach 32 02 10
D-5300 BONN-OBERKASSEL 3



(Photo W. Lapinski)

GRÈCE
M. Byron ANTIPAS
Secrétaire général
Société hellénique pour la
protection de la nature
24, rue Nikis
GR-10557 ATHENES

SUISSE
Dr Jürg ROHNER
Ligue Suisse
pour la Protection de la Nature
Wartenbergstraße 22
Case postale 73
CH-4020 BÂLE

ISLANDE
Mr Gisli GISLASON
Director
Nature Conservation Council
Hverfisgötu 26
ISL-101 REYKJAVIK

TURQUIE
Mr Hasan ASMAZ
President of the Turkish Association
for the Conservation of Nature
and Natural Resources
Menekse sokak 29/4
Kizilay
TR-ANKARA

ROYAUME-UNI
Miss Shirley PENNY
Chief Librarian
Nature Conservancy Council
Great Britain Headquarters
Northminster House
Northminster Road
GB-PETERBOROUGH PE1 1UA

Blaireau

Tout renseignement concernant Naturopa, le Centre de documentation et d'information sur l'environnement et la nature ou le Conseil de l'Europe peut être fourni sur demande adressée au Centre ou aux Agences nationales respectives dont la liste figure ci-dessus.

